

CHAPITRE 1

LES TROIS PILIERS DE L'ÉCONOMIE MAURICIENNE

Emmanuel GRÉGOIRE

Très vite après l'indépendance, l'île Maurice diversifia son économie pour réduire sa forte dépendance à l'égard de la culture de la canne à sucre : les domaines privilégiés furent l'industrie et le tourisme. Pour ses nouveaux dirigeants, ces deux secteurs devaient aider le pays qui figurait parmi les plus pauvres de la planète à sortir du sous-développement. Quarante-deux ans plus tard, le résultat est exemplaire puisque l'industrie et le tourisme constituent deux piliers de l'économie nationale aux côtés des « traditionnelles » exportations de sucre. Si la contribution au PIB de ce dernier était de plus de 25% en 1968, elle n'était plus que de 12,5% en 1990 et de 2,1% en 2009. La part de la zone franche manufacturière est passée de 4,4% du PIB en 1980 à 12,5% en 1990 puis est tombée à 6,8% en 2009 sous l'effet de la concurrence internationale qui a évincé Maurice du marché des produits bas de gamme. Enfin, le tourisme est passé de 2,3% du PIB en 1980 à 9,2% en 2007 puis est descendu à 8,6% en 2009 en raison de la crise économique qui a entraîné une baisse de fréquentation. La structure du marché du travail reflète ces profondes transformations qui ont permis la résorption d'un chômage longtemps considéré comme endémique (7,3% au premier trimestre 2010) et l'augmentation très sensible des revenus de la population :

Tableau 1 : Evolution de l'emploi dans les trois grandes filières d'activités (1970-2009)

Nombre d'emplois	1970	1980	1990	2000	2004	2008	2009
Industrie sucrière*	48.127	47.493	41.000	28.144	17.104	13.521	13.521
Zone franche industrielle	640	21.334	89.606	91.374	68.022	62.276	58.883
Tourisme	4035	9297	10.100	17.811	22.613	28.753	26.922

Sources : Central Statistics Office, Ministère du tourisme et des loisirs, MOBAA, MEXA et *Board of investment*.

* Non-compris les petits planteurs qui sont au nombre de 23.000 en 2008.

En diminuant la dépendance du pays à l'égard de la monoculture de la canne à sucre, le textile, principale industrie de la zone franche, et le tourisme jouèrent un rôle décisif car la filière sucrière traverse une période difficile : l'Union européenne abolit progressivement le protocole sucre qui protégeait les pays ACP de la concurrence mondiale. Toujours sous la pression de la mondialisation, la disparition de l'accord multifibres (1^{er} janvier 2005) fragilisa le textile mauricien et contraignit l'île à diversifier plus encore son économie en se tournant vers les nouvelles technologies de l'information et de la communication et la transformation des produits de la mer (cf. chapitre suivant).

Nous allons examiner ces deux grandes filières de l'économie mauricienne que sont le sucre et le textile puis nous nous pencherons sur le tourisme.

I. LE SUCRE

Le sucre est étroitement lié à l'histoire de l'île Maurice : c'est en effet au cours de la période néerlandaise (1598-1710) que le gouverneur Adriaan Van der Stel introduisit la culture de la canne (1639), mais ce sont les Français puis les Britanniques qui la développèrent, la filière étant de tout temps dominée par les grandes familles d'origine française.

Le sucre, une longue histoire

Après le retrait des Hollandais qui se replièrent sur Le Cap ne voyant guère d'intérêt à conserver dans leur giron cette micro île isolée en plein milieu de l'océan Indien, le Français Dufresne d'Arzel en prit possession, en 1715, au nom du roi Louis XIV et la nomma Îsle de France. Dès lors et jusqu'en 1764, elle fut placée sous la tutelle de la Compagnie des Indes créée par Colbert (1664), celle-ci l'utilisant comme escale pour ses navires qui se rendaient dans ses comptoirs indiens. La population qui n'excédait pas 1000 habitants en 1735 était chargée de produire les vivres destinées au ravitaillement des vaisseaux et de cultiver de l'indigo.

Ce fut sous le gouverneur Mahé de la Bourdonnais (1735-1747), négociant et grand marin originaire de Saint Malo, que l'île connut un premier développement. Abandonnée au départ des Hollandais, il réintroduisit la canne à sucre qu'il répandit aux dépens de la culture de l'indigo qui ne donnait pas de bons résultats étant concurrencée par l'indigo du Bengale jugé de meilleure qualité. L'indigoterie de Beau Plan devint ainsi une sucrerie après que Mahé de la Bourdonnais eut installé deux premières usines dont l'une d'entre elles était gérée par son cousin. Il mit aussi en place des infrastructures modernes comme un port en eau profonde à Port-Louis qui devint la capitale et le centre du négoce local. Libéral, il offrit un cadre juridique et économique favorable aux marchands au long cours, mais aussi aux planteurs et aux marins. En 1766, le statut de l'île fut modifié étant placée sous le contrôle direct du Roi de France et non plus de la Compagnie des Indes. Elle comptait près de 20.000 habitants dont 2000 Blancs et personnes dites « libres » (esclaves affranchis) et 18.000 esclaves. Ces esclaves venaient des côtes du Mozambique, de Madagascar et même de Guinée et du Sénégal pour être mis au travail dans les champs de canne (dès 1755, la production de sucre suffisait à ravitailler les navires et à satisfaire les besoins de l'île). À la fin du XVIII^{ème} siècle, sa population avait presque triplé puisqu'on dénombrait 59.000 habitants dont 6200 Blancs, 3700 personnes « libres » et 49.000 esclaves. Elle comptait alors entre 60 à 80 sucreries, la monoculture de la canne s'étant répandue sur tout le territoire sous l'impulsion des

familles françaises. Elles avaient, auparavant, tenté d'introduire le blé, le riz, le café et les épices, mais ce fut une succession d'échecs en raison des cyclones et des longues périodes de sécheresse qui affectent le climat local. Finalement, elles se consacrèrent à la canne qui résiste bien à ses caprices.

Après un premier échec de débarquement à Mahébourg (bataille de Grand Port), les Anglais s'emparèrent de l'île en 1810 pour mettre fin aux attaques dont étaient victimes leurs navires dévalisés par des corsaires basés à Maurice dont le plus célèbre fut Surcouf. Ces corsaires pillaient leurs bateaux de commerce qui faisaient la liaison entre l'Inde et l'Europe en doublant le cap de Bonne-Espérance. Le traité de capitulation qui retirait à la France sa tutelle sur l'île rebaptisée Mauritius fut un « *gentleman agreement* » car les Britanniques permirent aux Français établis dans l'île de conserver leurs lois, leurs coutumes et leur religion, mais aussi leurs biens. Ils ne remirent pas en cause leur hégémonie sur l'économie locale à travers le négoce maritime et la culture de la canne. En offrant de nouveaux débouchés au Royaume-Uni et dans leur colonie indienne, ils firent de l'île Maurice alors tournée vers la mer une colonie de plantation qui engendra une nouvelle classe, celle des planteurs sucriers qui remplaça celle des négociants et des marins au long cours.

Des domaines se constituèrent sur l'ensemble du pays. Alors qu'il comptait 106 sucreries en 1820, on en recensait environ 200 en 1840 puis un maximum de 259 en 1858, chaque usine étant symbolisée par sa haute cheminée en pierre noire. Le développement de la canne fut donc spectaculaire : la production passa de 484t en 1812 à 34.000 en 1830 puis près de 100.000 en 1853. Cet essor nécessita l'arrivée massive d'esclaves africains et malgaches qui représentaient 75% de la population en 1835. L'abolition de l'esclavage qui fut effectif dans l'empire britannique en 1807 le fut plus tardivement à Maurice puisque les Anglais ne s'emparèrent de l'île qu'en 1810 : l'importation d'esclaves se fit donc en toute illégalité encore pendant quelques années, les nouveaux maîtres de l'île n'imposant pas immédiatement la fin de l'esclavage. Une fois effective, celle-ci contraignit les planteurs blancs à trouver d'autres travailleurs agricoles car les anciens esclaves délaissèrent les plantations préférant s'éloigner

des lieux de leur servitude pour devenir artisans, pêcheurs, éleveurs, colporteurs ou agriculteurs. Comme à la Réunion, ils furent remplacés par des laboureurs indiens, les *coolies*, venus avec un contrat d'une durée de cinq ans. Ces hommes dits « engagés » de confession hindoue étaient des paysans pauvres originaires du Bihar, de l'Andhra Pradesh, du Tamil Nadu, du Maharashtra. Dans leur sillage, des ressortissants du Goudjerat qui étaient plutôt des négociants musulmans s'installèrent à Maurice. L'engagisme qui débuta en 1834 ne régla pas pour autant le problème posé par l'émancipation des esclaves : en 1853, une crise aigue de main-d'œuvre incita 300 planteurs à créer la Chambre d'agriculture de Maurice pour défendre leurs intérêts et réclamer la venue de 20.000 hommes supplémentaires (Toussaint, 1953). Cette immigration prit fin au début du XX^{ème} siècle et explique que la population d'origine indienne était majoritaire dès 1860 et que « les Indiens étaient devenus deux fois plus nombreux dans l'île que le reste de la population. En 1901, sur une population totale de 371.023 individus, on comptait 259.086 Indiens ou Indo-mauriciens » (Toussaint, 1972).

La période 1860-1890 fut caractérisée par une stagnation de la production (autour de 120.000t) en dépit de la construction d'une ligne de chemin de fer (1864) qui reliait Port-Louis, seul port d'exportation, aux grandes zones de culture. Cette époque marqua aussi le début du morcellement des grandes propriétés¹ qui avait souvent pour origine leur incapacité à mettre en valeur des domaines étendus. D'autres planteurs abandonnèrent le sucre sous l'effet des cyclones (1868, 1874, 1879), des dégâts causés par le borer et les maladies de la canne, des épizooties de 1876 et 1879 et enfin de la malaria qui entraîna la fermeture des propriétés situées à proximité du littoral plus touché par le paludisme (la canne se concentra sur les plateaux). Le nombre de sucreries tomba alors à 124 en 1891 soit moitié moins qu'en 1858. Encore assez éparpillées au début du XX^{ème} siècle, les usines poursuivirent leur mouvement de concentration : on en dénombrait 66 en 1908 puis 54 en 1921 (Mac Millan, 1914), les plus rentables absorbant leurs concurrentes ou celles victimes d'incendies

1. Jusqu'en 1870, 90% des terres étaient aux mains des Franco-mauriciens qui représentaient 5% de la population.

ou d'explosion de chaudières. À cette époque, des propriétaires terriens abandonnèrent la canne parce qu'ils ne la jugeaient plus rentable en dépit des progrès de production (155.300t en 1901), le cours du sucre étant très bas à Londres. Ils morcelèrent leurs propriétés au profit d'anciens immigrants d'origine indienne qui étaient le plus souvent des sirdars (contremaîtres qui organisaient le travail aux champs), des recruteurs ou de riches négociants. Ils favorisèrent ainsi l'émergence d'une nouvelle classe sociale, celle des petits planteurs indo-mauriciens (ils étaient 10.000 en 1884), qui profita du redressement des cours du sucre après la première guerre (au début du XX^{ème} siècle, ils avaient acquis près de 30% des terres plantées en canne). Le sucre ne cessait alors de s'étendre, la production progressant régulièrement : 216.860 tonnes en 1910, 261.460 en 1933 puis 298.578 en 1936, année où une surproduction mondiale fit de nouveau chuter les cours.

Durant la seconde guerre mondiale, la récolte diminua (moins de 200.000t en 1944 et 1945), le gouvernement ayant demandé à la Chambre d'agriculture de mettre sous cultures vivrières 22% puis 27% des propriétés pour remplacer les 58.000t de riz de consommation annuelle qu'il était impossible d'importer en raison de la rupture des circuits d'approvisionnement de l'île en Asie avec l'entrée en guerre du Japon (décembre 1941). Au lendemain du conflit, la récolte reprit pour atteindre 416.000 tonnes en 1949 puis 500.000 en 1953 qui furent produites par vingt-sept sucreries, la canne couvrant un tiers du territoire. De réels efforts furent accomplis pour mécaniser la filière avec la création (1948) d'un Fond de mécanisation des planteurs qui était alimenté par un prélèvement sur le prix du sucre : le nombre de tracteurs passa de 127 en 1947 à 210 en 1952 (ils furent introduits en 1920 par le département de l'agriculture). Enfin, la concentration des usines se poursuivit : en 1947, la sucrerie d'Alma fusionna avec celle de Mon désert, fondée en 1827, pour former la compagnie Mon Désert-Alma qui disposait d'un domaine de près de 4000 hectares.

La période couvrant l'après-guerre jusqu'à l'indépendance fut globalement favorable à la culture de la canne à sucre dont la production connut une hausse continue (664.000t en 1965) : la culture, la

transformation et l'exportation de la canne étaient devenues une véritable industrie, mais demeurait l'unique ressource du pays.

Le sucre, pilier du développement mauricien

En 1968, la canne irriguait l'ensemble de l'économie (576.000t en 1970). Sous l'effet d'un mouvement permanent de concentration, elle ne comptait plus que vingt-trois sucreries¹ entre les mains de quelques grandes familles franco-mauriciennes. Elles formaient une oligarchie ethnique, financière et terrienne qui possédait des domaines étendus et de plus en plus mécanisés grâce à des prêts bancaires. Obtenus par hypothèque, ces prêts leur permirent de recourir aux engrais et à des variétés mieux adaptées au climat. Au cours des années 1974-1976, ces familles percurent des revenus exceptionnels en raison de la flambée du cours du sucre dû à une pénurie sur le marché mondial qui s'accompagna d'une forte spéculation : son prix atteignit le niveau record de 650£/t soit plus de six fois son cours de 1972 (autour de 100£). Ce boom sucrier leur permit d'investir dans d'autres secteurs d'activité comme l'industrie textile et le tourisme. En dépit d'un second épisode de hausse (1980-1981), le cours mondial du sucre retomba à des niveaux plus bas et même inférieurs au prix payé par l'Union européenne dans le cadre du protocole sucre. Ce traité, annexé à la Convention de Lomé (1975) puis à l'Accord de Cotonou (2000) lie l'UE aux soixante-dix-sept pays ACP. Il a longtemps permis à dix-huit d'entre eux d'exporter leur production dans l'Union à des prix supérieurs au cours mondial et selon un système de quotas (leur montant global représentait 1,3 million de tonnes dont près de 40% pour Maurice). Ce protocole présentait le triple avantage de les protéger des fluctuations du cours du sucre, de leur garantir un débouché régulier et de les mettre à l'abri de la concurrence internationale. À Maurice, il profita aux groupes sucriers comme Médine, Constance, FUEL, Mon Loisir, Mon Désert-Alma, Union S.E., Saint Félix et d'autres encore qui s'étaient constitués par concentration d'usines et de plantations. Ces groupes

1. En 1973, l'État détenait celle de Rose Belle fermée depuis lors.

appartiennent à de grandes familles franco-mauriciennes (Espitalier-Noël, Lagesse, Dalais, Leclézio, Robert, Raffray, etc.), parfois aussi à des conglomérats comme Rogers ou Harel qu'elles contrôlent également.

À partir des années quatre-vingt, les surfaces cultivées en canne diminuèrent sous la poussée des zones résidentielles, industrielles et commerciales et sous l'effet de la spéculation foncière dans les régions littorales et des problèmes d'irrigation rencontrés dans le nord de l'île : on recensait 84.000 hectares récoltés en canne en 1969, 86.000 en 1980, 72.758 en 1997 et 60.503 en 2009¹. La canne a donc perdu 12.255 hectares en douze ans soit un peu plus de 1000 par an. Toutefois, cette diminution n'est pas linéaire car les pertes en terres cultivées en canne se sont chiffrées à 4700 hectares au cours des années 2007 et 2008 (confondues). L'année 2009 enregistre un ralentissement avec une diminution limitée à 1521 hectares. Le mouvement pourrait même s'inverser par récupération de terrains temporairement hors circuit (environ 8000 hectares selon la Chambre d'agriculture). Reste néanmoins que la canne couvre encore près du tiers de la superficie du pays et représente 80% des terres arables. Quant à la production de sucre, elle oscille en fonction des conditions climatiques : près de 700.000t en 1982, 373.000 en 1999 et 467.000 en 2009. En année de bonne récolte, Maurice ne peut produire à présent plus de 480.000 tonnes en raison de la diminution des superficies cultivées. Les gains de production ont longtemps été obtenus par accroissement des superficies, mais l'exiguïté de l'île a fait que l'extensif céda la place à l'intensif. Désormais, ce sont le recours aux engrais, aux fongicides, aux boutures sélectionnées, à l'irrigation (construction de petits barrages et d'un réservoir de 25 millions de m³ à Midlands) et à la mécanisation qui les rendent possible. Ainsi, les rendements à l'hectare se situaient, en 1998, autour de 8,5t de sucre (10 pour les grandes exploitations contre 8 pour les petites) alors qu'ils étaient en moyenne de 8,05t au cours des

1. Le thé couvre 713 hectares (production de 7663t en 2009), le tabac 238 hectares (314t) et les cultures vivrières et maraîchères près de 6875 hectares contre 6226 hectares en 2006 : la production a ainsi augmenté de 18,1% passant de 93.000t à 110.000. L'île ne couvre toutefois ses besoins alimentaires qu'à hauteur de 30% environ. Elle doit donc importer des vivres d'Afrique du Sud et de l'Union européenne pour un total de plus de 20 milliards de roupies. Le plan stratégique agricole 2008-2011 doit porter le taux de couverture de ses besoins à au moins 40% grâce à un investissement d'un milliard de roupies.

dix années précédentes. Tributaires des cyclones et des sécheresses, ils n'augmentent plus significativement et varient selon les conditions climatiques (8,22t en 2004, 7,7t en 2009). Ces gains ont surtout concerné les grands et moyens domaines, les petits planteurs appliquant plus lentement les nouvelles techniques culturales car ils n'ont pas toujours les moyens de les mettre en oeuvre. En 1994, l'État créa le *Sugar Investment Trust* pour qu'ils bénéficient de subventions pour l'achat d'engrais et de boutures ainsi que de prêts à taux bonifiés pour l'acquisition ou la location d'engins. Par cette mesure, il entendait réduire l'écart (25 %) enregistré entre les grandes propriétés et les petits planteurs. Enfin, le taux d'extraction du sucre dans la canne est d'environ 10%.

Pour réduire l'écart en termes de coûts de production avec des pays comme le Brésil, le *Sugar Sector Strategic Plan* (2001-2005) prévoyait de les abaisser de 44% par une série de mesures : remembrement, mécanisation, irrigation (17.000 hectares sont irrigués soit un peu moins de 25% des surfaces) et mise à la retraite anticipée de 8000 personnes pour diminuer la masse salariale de 25%. Pour accroître sa compétitivité, la filière a donc réduit sa main d'œuvre qui représentait 60% de l'emploi en 1968 pour moins de 10% en 2007 soit près de 60.000 emplois (directs et indirects confondus) selon le *Central Statistics Office*. Celui-ci estime à 14.300 les ouvriers et travailleurs aux champs des compagnies usinières (2007) et à 21.300 les petits planteurs dont sans doute près des trois-quarts ont un autre revenu (emploi dans le textile, le secteur informel, etc.). Toujours pour diminuer les coûts de production, la concentration des usines s'est poursuivie : l'île qui comptait encore 21 sucreries en 1979 n'en avait plus que 16 en 1996, 11 en 2005 et huit en 2009¹, l'objectif étant de n'en conserver que quatre : Belle Vue pour le nord, Savannah pour le sud, Médine pour l'ouest et FUEL pour l'Est de l'île. Ces fermetures ne provoquèrent pas le retour du chômage comme on aurait pu le redouter car les sucreries ont été, au départ, parfois remplacées par des industries manufacturières : la famille Dalais installa sur le site de son ancienne usine de Reufac une unité textile (Floréal) qui employait, au départ, plusieurs centaines de

1. Il s'agit de Belle Vue, de Mon Loisir, de Savannah, d'Union Saint-Aubin, de Beau Champ, de FUEL, de Médine et de Mon Désert Alma.

personnes alors que la sucrerie en comptait moins d'une centaine. Par la suite, les fermetures d'usines entraînèrent des mises à la retraite anticipée et des licenciements qui donnèrent lieu à des indemnisations.

Le poids du sucre dans l'économie nationale a donc diminué (2,1% du P.I.B. en 2009 contre plus de 25% en 1968). La production n'ayant pas baissé, ce recul est dû à l'essor d'activités nouvelles (zone franche, tourisme, etc.), mais aussi à la réorganisation de la filière sucrière qui a recours à de nombreux prestataires de service pour effectuer des tâches qu'elle assurait auparavant (transport, épierrage des champs, etc.). Sorties de son giron, ces sous-traitances sont comptabilisées dans d'autres secteurs, ce qui explique aussi son moindre poids. En revanche, les exportations de sucre représentent neuf milliards de roupies de recettes (récolte de 2009) soit moins de 20% des recettes globales du pays (90% autrefois). Enfin, ses problèmes de compétitivité renvoient à une concurrence sans cesse plus sévère. Sous la pression de la mondialisation, Maurice sera à court terme confronté à celle du Brésil, de la Thaïlande et de l'Australie dont les coûts de production sont plus faibles, ce qui l'oblige à effectuer de lourds investissements pour réduire les siens et à sans cesse se restructurer.

Le sucre mauricien dans la mondialisation

Tout au long de la période coloniale, les exportations de sucre s'effectuèrent vers la Grande-Bretagne, l'Inde (67.000t en 1908) et l'Australie. À partir de 1919, une succession d'accords permit aux Mauriciens de bénéficier de tarifs préférentiels et de garanties, les Britanniques achetant une grande partie de la récolte. En 1951, le pays bénéficia du *Commonwealth Sugar Agreement* (CSA) qui régissait les exportations de sucre entre la métropole et son empire. Si ce traité ne fut pas remis en cause lors de l'indépendance, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun (1975) permit à Maurice de profiter des avantages offerts par le protocole sucre à savoir : un prix préférentiel aligné sur celui en vigueur sur le marché intérieur européen et une garantie d'accès à ce dernier. Ce protocole qui se substituait au CSA assura à Maurice une protection contre les fluctuations du cours du sucre et un

débouché (580.000t/an) supérieur à celui attribué dans le cadre du CSA et qui dépassait même ses capacités de production. Après l'adhésion de nouveaux pays (1995), l'Union européenne instaura le *Special Preferential Sugar Agreement* afin d'approvisionner les raffineries des États membres en autorisant, chaque année, un quota d'importation de canne à l'état brut depuis les pays ACP. Dans le cadre du protocole sucre, Maurice peut exporter jusqu'à 507.000t de sucre à un prix garanti à hauteur de 85% du prix européen auquel il faut ajouter 85.000t de canne non-transformée, quota que le pays n'a jamais satisfait préférant exporter du sucre roux. Par ailleurs, l'île vend aussi sa récolte aux États-Unis : 39.000t en 1973, 27.120 en 1983, 42.400 en 1990. Depuis lors, ces tonnages diminuent : le *Tariff Rate Quota*, issu de l'*US Sugar Program*, fixe, chaque année, un quota de sucre que les États-Unis sont disposés à acheter sur le marché en fonction de leur récolte. Maurice dispose de 1,2% de ce quota ce qui lui permet de vendre un minimum de 13.590t/an voire davantage si sa production le permet ce qui n'a pas été le cas en 2006 ni en 2007. N'ayant pas été honorés, ses quotas diminuèrent ce qui n'est pas gênant car le marché américain n'est pas essentiel pour le pays. Enfin, le reliquat de la récolte est écoulé sur le marché mondial selon les opportunités¹. La filière s'est donc développée grâce aux liens privilégiés tissés avec la Grande-Bretagne puis l'Union européenne. En dépit de coûts de production élevés, le protocole sucre a permis aux planteurs et aux grandes propriétés de bénéficier de ses conditions avantageuses pour écouler leur production en Europe à un prix supérieur au cours mondial (la Chambre d'agriculture dispose d'un bureau à Bruxelles pour suivre la politique agricole commune).

De lourdes incertitudes pèsent sur la filière car l'UE réforme les régimes spéciaux. Ceux-ci constituaient à l'origine (1975) de véritables accords de coopération où les taxes douanières étaient mineures voire nulles et où des quotas d'importation garantissaient des débouchés à certains produits des pays ACP comme le rhum, la banane, la viande bovine et le sucre. Tous faisaient l'objet de protocoles désormais remis en

1. Pour sa consommation (40.000t dont un tiers destiné à l'industrie), Maurice s'approvisionne à l'étranger plutôt que d'amputer ses ventes à l'UE. Cette procédure dite « *swap* » lui permet d'écouler davantage de sucre dans le cadre du protocole et de se ravitailler à moindre coût à l'extérieur.

cause. L'Union européenne l'a fait pour la banane puis à présent pour le sucre, dernier secteur où les producteurs européens et ceux des pays ACP étaient protégés de la concurrence mondiale à travers le protocole sucre. Son objectif était de garantir un revenu équitable aux betteraviers par un système de subvention étendu aux pays ACP. Pour le Brésil, cet accord préférentiel n'était pas conforme aux règles du négoce international car il n'était pas un accord de libre-échange, mais une convention à sens unique, l'UE accordant des facilités douanières à des États qui ne lui en faisaient pas en retour. Soutenu par la Thaïlande et l'Australie, il estimait également que le sucre européen ainsi subventionné favorisait la surproduction car l'Europe produisant plus qu'elle ne consommait déversait ses surplus sur le marché mondial. Dénonçant une concurrence déloyale, ces pays intentèrent une procédure auprès de l'Organisation mondiale du commerce. L'OMC rejeta (septembre 2004) les arguments présentés par l'Union européenne estimant que toute préférence doit être réciproque (l'UE fut déboutée en appel). La réforme de l'Organisation commune du marché du sucre créée en 1968 dans le cadre de la politique agricole commune et la remise en cause du protocole sucre étaient donc inévitables, celui-ci expirant au 1er octobre 2009. Premier producteur ACP (40% de la production) devant les îles Fidji, Maurice ressentit cette abolition comme une véritable catastrophe estimant que le pays avait été lâché par l'Europe qui mit donc fin au commerce préférentiel sous la pression de l'OMC. Après négociation, elle décida de réduire graduellement le prix subventionné aux pays ACP de 36% d'ici à la fin de l'année 2009¹ : il sera alors de 335,2 euros au lieu des 523,7 garantis par le protocole pour le sucre roux et de 404 euros au lieu de 631,90 pour le sucre blanc (les pertes cumulées se chiffreront à près de 1,8 milliard d'euros à la fin de la mise en œuvre du nouveau régime communautaire). Entre 2009 et 2012, il y aura donc un prix de référence de 335,2 euros pour le sucre roux et de 404 pour le sucre blanc. Ces deux prix seront garantis à hauteur de 90% soit respectivement 301 euros et 363,6 euros (les pays ACP ont demandé que ce système soit prolongé jusqu'en 2015). À défaut, à partir du 1er

1. 5% en 2006, 0% en 2007, 12% en 2008 (soit un manque à gagner de 1,1 milliard de roupies pour une récolte estimée à 500.000 tonnes) et 19% en 2009.

octobre 2012, il n'y aura plus aucune garantie de prix et, dès le 1er octobre 2015, plus aucune protection, le marché européen étant libre. Dans ces conditions, le prix payé au producteur qui était de 18.620 roupies la tonne en 2007-2008 et de 17.427 en 2008-2009 chuta à 14.500 en 2009-2010, ce qui fragilise les planteurs les plus vulnérables qui, de plus, doivent faire face à des coûts grandissants de main d'œuvre, de transport et d'intrants agricoles¹.

Pour remplacer les régimes préférentiels de l'Accord de Cotonou qui expira le 31 décembre 2007, l'Union européenne proposa des Accords de partenariat économique. Ces APE ont pour but de promouvoir le commerce entre elle et six sous-ensembles régionaux d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en respectant les règles de l'OMC et en encourageant l'intégration régionale : « ces accords transformeront une relation commerciale fondée sur la dépendance en une relation fondée sur la diversification économique et des économies de croissance » selon une lettre des Commissaires européens. D'après négociations eurent lieu pour parvenir à des accords par blocs de pays, la date limite fixée par l'UE étant le 31 décembre 2007 faute de quoi le régime du « système de préférences généralisées » moins avantageux que les APE serait appliqué. Ce délai n'ayant pas été respecté et pour éviter une rupture commerciale avec l'Union européenne (les produits concernés sont le thon, le textile et le sucre), un accord intérimaire fut signé en attendant la conclusion d'un APE final.

À la fin de l'année 2007, le Premier ministre Navin Ramgoolam était confronté à une situation délicate : il devait négocier avec l'Union européenne un APE aux côtés du sous-groupe CMMS (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles) de la région Afrique orientale et australe et faire état des mesures d'accompagnement prises par son pays dans le cadre de la MAAS (*Multi Annual Adaptation Strategy* 2006-2015). En contrepartie d'une forte baisse du prix du sucre subventionné, l'UE s'était engagée à débloquent d'importantes aides financières en faveur de ses producteurs, mais aussi des pays ACP auxquels était octroyée

1. La filière souffre aussi de la baisse de l'euro par rapport à la roupie soit 6% entre mars 2009 et mars 2010.

une dotation pour faciliter la réforme de leur filière afin la rendre plus compétitive, les décaissements se basant sur les plans d'actions proposés par chaque État. Dans ce cadre, Maurice a défini la MAAS qui comprend, entre autres, la réduction à quatre du nombre de ses usines¹, l'épierrage et la mécanisation des champs des petits planteurs incités à se regrouper pour rendre leurs exploitations plus viables, le développement énergétique avec la construction de nouvelles centrales thermiques bagasse/charbon et de raffineries et enfin la mise à la retraite anticipée de 6000 employés. Pour atteindre ces objectifs, l'Union européenne s'est engagée à apporter à Maurice une aide d'environ 300 millions d'euros dont 127 ont été votés pour la période 2007-2010 (soit 19,4% du montant global alloué aux pays signataires du protocole sucre). Ces décaissements (44,7 millions prévus en 2008 auxquels il faut en ajouter 9,75 au titre du FLEX² soit un total de 54,45 millions) ne sont pas un acquis, mais sont conditionnés au bon déroulement des réformes et à la mise en place de mesures macroéconomiques. En novembre 2007, hormis les travaux d'épierrage nécessaire à l'utilisation de matériel agricole, les autres volets du MAAS étaient en panne. Le gouvernement voulait imposer à la *Mauritius Sugar Producers Association* de nouvelles conditions relatives à :

- la superficie des terres qu'il souhaitait acquérir à des fins sociales (1500 à 2000 arpents) en contrepartie de son autorisation de fermer trois usines ;
- la mise en œuvre du plan de départ en retraite volontaire des ouvriers agricoles (*Voluntary Retirement Scheme*) et ceux des sucreries (*Blue Print*)³ ;
- la part réservée aux petits planteurs dans l'actionnariat des projets énergétiques.

Un bras de fer opposait donc l'industrie sucrière et le gouvernement incapable de rendre dans le délai imparti un rapport d'évaluation à

1. Suite au conflit qui oppose les propriétaires de FUEL et de Belle Vue quant au partage des cannes traitées par Mon Loisir après sa fermeture, l'usine tournait encore en 2009 alors qu'elle aurait dû fermer.
 2. Ce fond vise à compenser les pertes enregistrées par un pays au niveau de son secteur d'exportation.
 3. Les dispositions du *Blue Print* relatives à la mise en retraite anticipée des ouvriers des usines prévoient l'attribution d'un lopin de terre de dix à dix-sept perches et des indemnités financières égales à deux mois et demi de salaire par année d'ancienneté (celles-ci sont de deux mois et demi de salaire par année de service pour les VRS).

l'Union européenne qui, de son côté, se refusait à tout décaissement. Un compromis fut finalement trouvé en décembre (le taux d'ouverture de l'actionnariat des usines fut fixé à 35%). Pour compenser les pertes de recettes attendues en 2008 de la baisse des prix, les producteurs demandèrent au gouvernement un réajustement du prix du sucre sur le marché local et une diminution du cess de l'ordre de 200 à 300 millions de roupies. Le cess est un prélèvement direct sur les revenus de l'industrie sucrière qui est utilisé à financer les institutions prestataires de service aux producteurs (il était de 601 millions de roupies en 2006-2007, 575 en 2007-2008, 650 en 2008-2009).

Ces conflits soulignent le caractère sensible de l'abolition du protocole sucre. Une rente vieille de près de quarante ans et un symbole s'éteignent après avoir permis à Maurice d'amorcer son développement et à d'autres pays de ne pas s'enfoncer davantage dans le sous-développement. Partisan de la coopération sud-sud avec les pays africains, le Brésil, principal artisan de sa remise en cause, privait, en s'opposant à l'Europe, les pays ACP d'un « ballon d'oxygène » indispensable à leur économie. Cet accord constituait pour ces pays dont certains figurent parmi les moins avancés de la planète une aide indirecte qui leur permettait de rémunérer à un juste prix le travail de leurs planteurs et de leurs ouvriers agricoles. Ce n'est pas le cas au Brésil où les travailleurs des grands domaines sucriers vivent dans des conditions misérables étant sous-payés et n'ayant aucun droit social ce qui n'est pas le cas des Mauriciens. Le combat est donc inégal à la fois d'un point de vue social, mais aussi économique : Maurice (26^{ème} producteur mondial) et les pays ACP ne pèsent guère dans le négoce mondial du sucre face au puissant Brésil, premier producteur avec 25 à 30 millions de tonnes. Si la canne brésilienne s'est vite insérée sur le marché mondial grâce à des salaires extrêmement bas et à l'absence de législation sociale, à Maurice, cette insertion fut factice puisqu'elle ne concerna que le marché protégé par la Convention de Lomé puis l'Accord de Cotonou (Grégoire et Théry, 2007).

Une nouvelle ère sucrière

L'île changea radicalement de stratégie avec succès en décidant d'abandonner le sucre roux et en se lançant dans la production de sucre blanc raffiné qui représente 99% de la consommation en Europe. Les groupes OMNICANE né de la centralisation de plusieurs sucreries du Sud (Savannah, Riche en Eau, Britannia, Mont Trésor/Mont Désert, etc.) et FUEL ont, chacun, construit leur propre usine. Confondus, leur capacité de production s'éleva à 400.000t pour un investissement global de deux milliards de roupies. À court terme, ils devraient produire 325.000t de sucre blanc et 125.000t de sucres spéciaux (sucre granulé, mélassé ou brun) et monter ainsi en gamme pour se soustraire à la concurrence. Avec ces deux raffineries, Maurice inaugure une nouvelle ère en passant de la vente d'un produit à l'état brut à celle d'un produit fini qu'est le sucre blanc raffiné : le dernier bateau chargé de sucre en vrac a quitté Port-Louis en septembre 2009 mettant ainsi un terme à de 350 ans d'histoire. La filière est donc parvenue à une intégration totale et a su s'adapter à la fin du protocole sucre, car celui-ci une fois aboli, Maurice n'aurait pu demeurer un producteur compétitif de sucre roux d'autant plus que la différence de prix entre les deux catégories de sucres est importante. Alors que le cours du sucre roux qui intéressait Maurice était de 280\$ la tonne, celui du sucre blanc raffiné connaissait de fortes variations : parti de 180\$/t en juillet 2004, celui-ci était monté jusqu'à près de 490\$ en mai 2006 puis redescendu à 280\$ en novembre 2007. Depuis lors, son cours a été erratique : près de 420\$ en août 2008 moins de 300\$ en décembre puis de nouveau 400\$ en février 2009 en raison de la mauvaise récolte de l'Inde touchée par la sécheresse. Le cours a atteint un niveau record à la mi-janvier 2010 (750 dollars) car le marché mondial est très déficitaire (plus de treize millions de tonnes) en raison de mauvaises récoltes au Brésil, plus gros exportateur de sucre, et en Inde, premier consommateur. Pour Maurice, cette flambée du cours mondial qui est très volatile¹ n'a pas de conséquence directe car ses exportations de sucre blanc s'effectuent

1. Il est redescendu à 500\$ au début du mois d'avril puis est remonté à 820\$ à la fin du mois de décembre 2010 suivant l'envol du prix des matières agricoles (blé, coton, caoutchouc, etc.).

selon un système de prix garanti comme nous l'avons vu précédemment (404 euros/t). Toutefois, elle pousse à la hausse la fourchette au sein de laquelle ce prix garanti fluctue si bien que les dernières exportations de sucre blanc (4ème trimestre 2009) se sont effectuées à un cours d'environ 500 euros/t. Toutefois, ces conditions favorables pourraient être très perturbées par la chute du cours de l'euro qui a perdu environ 10% de sa valeur par rapport à la roupie depuis le début de l'année 2010, les exportations de sucre mauricien étant payées en euros.

Autre révolution, le Syndicat des sucres a choisi pour unique client le groupe allemand Südzucker (23% du marché européen) qui lui a garanti l'achat de 400.000t de sucre raffiné par an. Il remplace le Britannique Tate & Lyle (juin 2009) qui achetait le sucre mauricien depuis de très longues décennies, ce qui a posé des problèmes d'approvisionnement en Grande-Bretagne. Enfin, toujours pour maintenir l'activité, l'idée est de transformer l'industrie sucrière en une industrie de la canne en valorisant tous ses sous-produits comme les alco-chimiques, les sucro-chimiques, l'éthanol et surtout la bagasse (partie fibreuse de la canne dont le sucre a été extrait) pour produire de l'électricité¹. Les centrales thermiques de Belle-Vue, de la Compagnie thermique du Sud et de FUEL procédèrent à de gros investissements, l'enjeu étant l'approvisionnement en électricité du pays. Enfin, les propriétés ont amorcé un redéploiement vers le Mozambique, où elles trouvent l'espace qui leur manque dans leur île et des salaires plus bas. Dès 1999, les groupes Palmar, FUEL et Espitalier-Noël s'intéressèrent à ce pays en créant la Companhia de Sena. Ce consortium procéda à la réhabilitation de plantations abandonnées en raison de la guerre tandis que Mon Loisir remit en marche l'usine sucrière de Morrômeu à l'arrêt depuis 1985 (approvisionnée par les plantations de la Companhia de la Sena, sa capacité de production est de plus de 140.000t/an). Enfin d'autres groupes prirent des participations dans des sociétés africaines comme Sucre Ivoire (Côte d'Ivoire) dont Harel racheta 55 % du capital ou Tanganyika Planting Company (Tanzanie) dont

1. Les centrales électriques à bagasse qui fonctionnent seulement en période de coupe fournissent plus de 20% de la consommation électrique. Ce taux dépasse 45% avec l'apport des centrales mixtes bagasse/charbon (10% en 1997).

Deep River Beau-Champ et la Sucrière des Mascareignes détiennent la majorité du capital.

Si les grandes familles franco-mauriciennes sont attachées à la canne qui fit leur fortune, elles ont, depuis longtemps, investi l'industrie textile et le tourisme pour diversifier leur activité et sans doute aussi anticiper l'abolition du protocole sucre à laquelle elles devaient pallier en trouvant de nouvelles sources d'accumulation.

II. LA ZONE FRANCHE

Pendant de longues décennies, le marché du travail a été dépendant de l'exploitation de la canne à sucre qui offrit aux Mauriciens la plupart de leurs emplois jusqu'à la fin des années 1960. À cette époque, l'île possédait un tissu industriel étroit (70 entreprises employant 1200 personnes), un secteur touristique quasi-inexistant et une administration encore peu peuplée. Comme d'autres pays en voie de développement soucieux de diversifier leur économie, Maurice adopta une politique d'industrialisation dont l'objectif était de créer des emplois et de réduire les importations pour diminuer le déficit commercial. La petite taille de son marché empêchant toute économie d'échelle, cette stratégie de substitution à l'importation montra rapidement ses limites en ne permettant ni d'endiguer le chômage estimé à plus de 20% de la population active à l'indépendance, ni d'enrayer le déclin du produit intérieur brut par habitant et la détérioration de la balance des paiements.

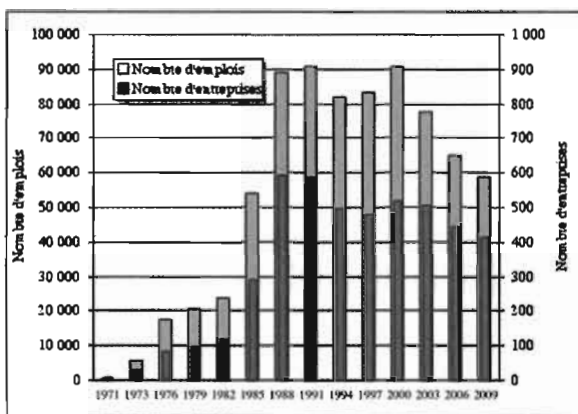
Pour inverser la tendance, le gouvernement travailliste mit en place, en 1970, une zone franche manufacturière en s'inspirant de celles de Taiwan (zone de Kaoshiung), Singapour et Hong Kong. Ces pays insulaires ou quasi-insulaires optèrent en effet pour une politique très volontaire d'ouverture économique et de développement des exportations par l'implantation de zones franches industrielles. Le principe est le suivant : une matière première est importée en franchise de taxe, transformée sur place puis réexpédiée à l'étranger. Cette structure nécessite une combinaison complexe d'éléments endogènes et exogènes qui en conditionnent le succès : infrastructures efficaces, expertise en

matière d'exportation, main-d'œuvre qualifiée et bon marché, cadre fiscal attractif, etc. Le livre blanc sur le développement stratégique (1971-1980) et le plan de développement (1971-1975) définirent les institutions et les infrastructures à mettre en place. Des avantages exceptionnels furent accordés aux investisseurs exportant depuis Maurice : exonération d'impôts sur les revenus des sociétés pendant dix ans, imposition allégée les dix années suivantes, exemption de droits de douane pour les matières premières et les produits semi-finis nécessaires à la production, prêts à taux préférentiels, etc. Attirées par ces avantages fiscaux, de nombreuses entreprises étrangères (européennes et asiatiques) et mauriciennes s'installèrent en zone franche dans des proportions sensiblement proches. Allouée surtout au textile, cette zone franche fut couronnée de succès puisqu'elle permit d'endiguer le chômage (3,3% en 1992). Ses industries se caractérisent par la prépondérance de la main-d'œuvre féminine (environ 2/3 des effectifs), dont la participation au marché du travail s'est beaucoup accrue en l'espace de vingt ans : 20,4% en 1972, 43,2% en 1994 (Hein, 1996). En cela, la zone franche joua un rôle important dans l'insertion des jeunes femmes dans la vie professionnelle et leur permit d'acquérir une certaine indépendance financière au sein de la famille. Elle contribua enfin à une meilleure intégration des différentes communautés nationales en les conduisant à se côtoyer quotidiennement au travail. Elle a donc eu une forte incidence sur la société mauricienne et ses conditions de vie et pas seulement sur l'emploi.

L'évolution de la zone franche (figure 1) est caractérisée par cinq phases très marquées (Wilton Associates, 1994) : une phase de décollage rapide, dans la première moitié des années soixante-dix, qui se traduit par l'émergence d'entrepreneurs industriels et d'une classe ouvrière ; une phase de stabilisation, entre 1977 et 1982, au cours de laquelle la zone franche fut confrontée à la concurrence d'autres pays en voie de développement ; une phase de forte expansion entre 1983 et 1989 entraînée par un accroissement des investissements asiatiques et européens qui permirent de résorber le chômage ; une nouvelle phase de stabilité pendant la décennie quatre-vingt dix marquée par un redéploiement des entreprises vers des pays tiers (Madagascar) ; depuis

2002, une phase difficile liée à celle du secteur textile-habillement touché par l'abolition de l'accord multifibres puis la crise mondiale.

Figure 1 : Évolution du nombre d'emplois et d'entreprises de la zone franche (1971-2009)



Sources : Central Statistical Office, MEXA et Lehembre (1984).

Un décollage rapide (1970-1976)

Entre 1971 et 1976, le nombre d'entreprises dans la zone franche passa de 10 à 84, et l'emploi de 644 personnes à 17403, pour un investissement total de 105 millions de roupies. Les secteurs privilégiés furent les industries du vêtement, du textile, et dans une moindre mesure l'électronique. Le financement provenait à la fois de sources locales et étrangères :

- 42% des capitaux étaient mauriciens et détenus principalement par les compagnies sucrières. Celles-ci établirent des *joint-ventures* avec des Européens ou des Asiatiques, pour acquérir leur savoir-faire ou se lancèrent d'elles-mêmes dans l'activité comme le groupe CIEL dont nous présenterons l'historique plus loin (3^{ème} partie, chapitre 1).

- 58% des capitaux provenaient de l'étranger, les investissements se portant à 80% sur le textile. Les entreprises d'Hongkong et de Singapour

en représentaient 33% : elles vinrent à Maurice pour avoir un accès direct au marché européen. Elles ne pouvaient en effet le pénétrer depuis leur territoire en raison des accords d'autolimitation dits accord multifibres qui les soumettaient à des quotas auxquels les pays ACP n'étaient pas astreints dans le cadre de la Convention de Lomé. Les autres capitaux étrangers (25%) étaient européens, notamment français. Dans ce dernier cas, il s'agissait, d'une part, d'entreprises de petite taille, créées le plus souvent à l'initiative d'un individu désireux de vivre à Maurice et dotées d'un capital ainsi que d'un certain savoir-faire. Il y avait, d'autre part, des sociétés plus importantes, principalement textiles, filiales ou sous-traitants exclusifs de groupes comme Décathlon, Auchan, Carrefour ou de marques de vêtements. Ils profitèrent ainsi de coûts de production, en particulier de main-d'œuvre moins élevés qu'en France. Toutefois, l'Afrique du Nord (Maroc), la Turquie et l'Asie (Malaisie, Bangladesh, Indonésie, etc.) constituaient pour ces firmes d'autres sources d'approvisionnement, ces pays étant de redoutables concurrents de l'industrie mauricienne.

L'essor de la zone franche a eu pour effet de transformer la plantocratie sucrière franco-mauricienne en une classe d'entrepreneurs industriels, le boom sucrier des années soixante-dix leur permettant d'investir dans le textile. Elle entraîna également la formation d'une classe ouvrière bien adaptée au travail industriel : les usines furent réparties sur l'ensemble de l'île afin d'offrir du travail à tous les Mauriciens et de limiter les trajets des ouvriers (Grégoire, 2006). La zone franche n'est donc pas localisée en un lieu précis, mais concerne l'ensemble de l'île. Enfin, elle a permis au pays de diversifier son activité et d'opérer une première ouverture sur le monde, les dirigeants de ces nouvelles entreprises multipliant les contacts avec leurs fournisseurs et leurs clients étrangers. Les Mauriciens apprirent ainsi à répondre aux exigences des seconds tant au niveau de la qualité des produits que du respect des calendriers de livraison.

Une période de stabilisation (1977-1982)

À cette phase de décollage rapide succéda entre 1977 et 1982 une

phase de stabilisation, la croissance de la zone franche se ralentissant, même si le parc global d'entreprises s'accrût de 38 unités (des fermetures d'usines étaient compensées par des créations). Le nombre d'emplois passa de 18.169 en 1977 à 23.476 en mars 1982 : la progression était donc moins soutenue qu'auparavant. Cela était dû à la concurrence nouvelle d'autres pays en voie de développement, à la récession économique qui touchait l'Europe et l'Amérique du Nord qui absorbaient 95% des exportations mauriciennes ainsi qu'aux politiques protectionnistes adoptées en faveur de leur industrie textile par ces deux grandes zones. Jouaient, localement, une première hausse du coût du travail et les insuffisances promotionnelles de l'EPZDA (*Export Processing Zone Development Authority*), organisme chargé de promouvoir la zone franche à l'étranger. Ces facteurs conjugués à la baisse du prix du sucre entraînèrent une chute du PIB et une reprise du chômage (1978) en raison d'importants allègements d'effectifs dans la filière sucrière (elle perdit près de 5000 emplois) et de recrutements moindres dans la zone franche (2300 entre 1977 et 1979). Sous la pression de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, le gouvernement dévalua la roupie de 30% en 1979, puis de 20% en 1981, soit une dépréciation globale de 50% par rapport au dollar (Alladin, 1993). Ces dévaluations opérées dans le cadre d'un Programme d'ajustement structurel (PAS) eurent pour objectif d'atténuer la perte de compétitivité liée au renforcement de la concurrence internationale (Dinou et Schaffar, 2001). De plus, comme ailleurs, le PAS chercha à réduire les dépenses publiques et entraîna une série de mesures impopulaires (fortes hausses des prix, privatisation de certains secteurs, etc.) qui se traduisirent par de violentes manifestations de rues et des grèves répétées.

Une forte expansion marquée par la résorption du chômage (1983-1989)

La reprise, à partir de 1983, fut spectaculaire. Le nombre d'entreprises passa de 138 à 563, les investissements hongkongais (349 millions de roupies) devançant ceux des Français (165 millions) et des Britanniques (101 millions) (Wilton Associate, 1994) au cours de la

période 1985-1992 (KPMG-Peat-Marwick, 1988) : les entrepreneurs hongkongais transfèrent leurs capitaux à l'étranger en prévision de la rétrocession d'Hong Kong à la république populaire de Chine (juin 1997), craignant de voir leurs entreprises nationalisées. Maurice leur offrait un cadre politique et économique anglophone favorable (régime libéral), la présence d'une minorité d'origine chinoise active dans les affaires et un accès direct aux marchés européens et américains vers lesquels l'île bénéficiait de quotas d'exportation. Le poids de la zone franche dans l'économie mauricienne dépassa dès 1985, soit en quinze ans, celui de la filière sucrière en termes d'exportations et d'emplois, et en 1988 en termes de contribution au PIB. Le nombre d'emplois passa de 25.495 en 1983 à 88.658 en 1989, soit un gain remarquable de 63.000. De ce point de vue, la zone franche, qui se caractérise par une forte intensité de main-d'œuvre, devançait la fonction publique et le sucre, qui employaient respectivement 55.151 et 39.603 personnes à la même période (KPMG-Peat-Marwick, 1988). Le spectre du chômage qui hanta les esprits durant les années soixante et soixante-dix avait enfin disparu. Cela eut pour conséquence la raréfaction et une forte mobilité de la main-d'œuvre (les salariés changeaient fréquemment d'employeur pour obtenir une rémunération meilleure) ainsi qu'un taux élevé d'absentéisme (10% environ). Cette situation de plein emploi entraîna un renchérissement des salaires : le revenu nominal mensuel moyen passa de 585 roupies en 1980 à 953 en 1985, et le revenu réel de 300,2 à 316,9 roupies au cours de la même période (Wilton Associates, 1994). Cette augmentation du coût de la main-d'œuvre, qui s'est poursuivie par la suite¹, finit par mettre en périls la compétitivité de la filière sur les articles bas de gamme (t-shirts) par rapport à d'autres pays en développement, car la hausse des salaires ne correspondait pas à un accroissement de la productivité. Pour faire face à cette situation, les entreprises firent un gros effort de modernisation et de montée progressive vers une production d'articles moyen et haut de gamme à plus forte valeur ajoutée. Cela impliqua la diffusion de nouvelles

1. Entre 1990 et 1997, les salaires augmentèrent en moyenne de 10 à 13% par an alors que l'inflation, essentiellement importée du fait de la dépréciation de la roupie, s'élevait à 7% (Gonzalvez et Raffray, 1998).

lignes de vêtements et la prospection de nouveaux marchés. Parallèlement, la zone franche se diversifia. En 1988, 74% des usines opéraient dans le textile. Ce pourcentage tomba à 61% en 1992. De nouveaux secteurs comme la bijouterie, les jouets, les articles de carnaval, les industries du cuir, de l'horlogerie, du matériel optique, de l'imprimerie, de l'édition, de l'agro-industrie et de l'informatique apparurent. Enfin, pour maintenir la compétitivité des exportateurs, le gouvernement laissa flotter la roupie à partir de 1983. Elle ne cessa depuis lors de se déprécier.

Cette troisième phase a donc été marquée par l'épanouissement d'un secteur industriel dynamique, qui a permis au pays de connaître un véritable développement économique et de réduire sa dépendance à l'égard de la monoculture sucrière. En moins d'une décennie, Maurice était l'un des rares pays à avoir résolu le problème du chômage, la zone franche étant devenue le principal employeur de l'île (en 1988, un chômage résiduel de 4% subsistait). Beaucoup de domaines sucriers investirent la filière soit en créant leur propre usine soit en prenant des participations financières dans des entreprises comme le groupe Mon Loisir actionnaire de CIEL.

Le textile, nouveau pilier de l'économie nationale (1990-2001)

Cette phase d'expansion a été suivie par une nouvelle phase de stabilisation au cours des années 1990-2001, malgré un grand nombre de fermetures d'usines lié à des délocalisations vers des pays plus attractifs en termes de coûts de production. La zone franche comptait, en 1990, 568 entreprises employant 89.606 salariés. Elle n'en comptait plus que 522 en 2001, mais ces firmes employaient encore 87.607 personnes, soit 17,2% de la population active, dont 77.003 réparties dans les 286 entreprises du textile et de l'habillement¹. Celles-ci représentaient 80% de l'activité de la zone franche, le reste de l'emploi se répartissant entre les secteurs de l'horlogerie, des articles d'optique, de jouets, des pierres précieuses,

1. Les firmes non-textiles (236) représentaient 10.604 emplois selon la *Mauritius Export Processing Zone Association* (MEPZA) qui est le porte-parole des entreprises de la zone franche auprès du gouvernement.

des produits de la conserverie de thon, etc.. À ces emplois directs, il fallait ajouter 80.000 emplois indirects, si bien que le taux de chômage n'était que de 3,3% en 1992 : Maurice connaissait le plein emploi, situation qui se prolongera jusqu'en 1996-1997. Un certain nombre d'entreprises, dont le groupe textile Floréal, délocalisèrent, dès 1989, une partie de leur activité dans la zone franche malgache où le coût de la main-d'œuvre (salaire moyen), pourtant jugée plus qualifiée qu'à Maurice, lui était huit fois inférieur en 1991 (Barbier, 1995). Madagascar était donc devenu, selon un schéma classique, un lieu de sous-traitance pour des groupes comme Floréal qui y employait plus de 12.000 personnes en 1995. Des emplois qui avaient initialement migré à Maurice notamment depuis l'Europe où l'industrie textile disparut du fait des délocalisations à l'étranger partaient donc dans un pays où le coût du travail était encore plus bas. En cela, les entreprises mauriciennes pour poursuivre leur croissance suivaient le même mouvement que le secteur sucrier et Maurice devenait le barycentre d'une nouvelle division du travail et des investissements au sein de l'espace régional.

Dans le même temps et pour résoudre les problèmes d'embauche créés par la situation de plein emploi caractéristique du début des années 1990, les entreprises importèrent de la main-d'œuvre asiatique (originaires de Chine, d'Inde, du Bangladesh et du Sri Lanka) sur des contrats de deux ans renouvelables un an. Leur durée limitée incita ces étrangers à travailler jusqu'à 55 voire 60 heures par semaine dans des conditions parfois décriées¹. Les besoins de la zone franche étant croissants, leur nombre s'accrut sensiblement, passant de 5492 en 1994 (Hein, 1996) à 15.052 en 2000, selon la MEPZA, soit 16,5% des effectifs de la zone franche. Cela ne permit cependant pas aux entreprises d'enrayer la baisse de leur compétitivité amorcée à la fin des années 1980 et aggravée par une concurrence internationale de plus en plus vive. Les entreprises tentèrent alors de concentrer leur activité sur des produits à plus forte valeur ajoutée et d'opérer une substitution capital/travail par le biais de la mécanisation

1. Les ouvrières chinoises, célibataires et donc plus libres de leur temps, sont jugées trois fois plus productives que les Mauriciennes qui font peu d'heures supplémentaires étant prises par les tâches ménagères et leurs obligations familiales et sociales.

et de la mise en place de techniques industrielles plus élaborées, ces deux mesures visant à alléger leurs effectifs. Toutefois, ces dispositions ne résolurent pas le problème du coût désormais trop élevé de la main-d'œuvre mauricienne par rapport à celui d'autres pays concurrents. En 1996-1997, le salaire mauricien moyen était plus de deux fois et demi celui de l'Inde et de l'Indonésie, plus de trois fois et demi celui du Bangladesh, quatre fois celui du Sri Lanka et quatre fois et demie celui de la Chine (Gonzalvez P. et Raffray, 1998). De plus, la crise financière du sud-est asiatique entraîna une forte dépréciation des monnaies de certains pays comme l'Indonésie, les Philippines et la Malaisie, renforçant leur avantage concurrentiel. Dans ce contexte de forte concurrence obligeant les entreprises à sans cesse réduire leurs coûts de production, le taux de chômage qui était de 3,3% en 1992 selon le FMI était remonté à 6,4% en 1999 (soit 33.000 personnes sans emploi). Quelques entreprises textiles essayèrent d'améliorer leur productivité en recourant à des licenciements, qui touchèrent surtout la main-d'œuvre féminine, plus nombreuse. Le taux de chômage des femmes atteignit 10,2% fin 1997. D'autres entreprises quittèrent l'île à l'orée de l'an 2000¹. Cette remontée du chômage doit cependant être nuancée : de nombreuses ouvrières licenciées ne recherchaient toujours pas un nouvel emploi. Celles qui travaillèrent plus de trois ans touchèrent une indemnité de licenciement représentant trois mois de salaire. Aussi, certaines préférèrent rester au chômage du fait que d'autres membres de leur famille travaillaient car elles estimaient que le textile offre des conditions de travail trop pénibles et des horaires très prenants pour des salaires peu attractifs. Malgré la remontée du chômage (9,1% en 2001), les entreprises ne trouvaient donc pas toujours la main-d'œuvre féminine recherchée et se voyaient contraintes de faire venir de l'étranger des ouvrières pour occuper les emplois que les Mauriciennes refusaient. Cela explique aussi que les salaires soient tirés vers le haut : le salaire mensuel moyen d'un ouvrier d'une grande entreprise de la zone franche était, en juillet 2005, de 3000 roupies environ soit 80 euros auxquels il convenait d'ajouter une rémunération additionnelle destinée à compenser l'inflation.

1. Ces licenciements furent en partie absorbés par les petites entreprises employant moins de dix personnes (près de 40% de l'emploi en 2000 contre 32,4 en 1990) et l'industrie hôtelière.

Malgré ces difficultés, les entreprises de la zone franche assurèrent en 2002, près des deux tiers des exportations mauriciennes, apportant 33,6 milliards de roupies de recettes d'exportations dont 26,9 milliards (environ alors 830 millions d'euros) pour le secteur textile-habillement. Ces exportations étaient dirigées principalement vers l'Union européenne (soit 17,3 milliards de roupies la France et la Grande-Bretagne important respectivement 6 et 5,9 milliards de produits textiles mauriciens en 2002) et les États-Unis, surtout depuis la mise en place de l'African Growth Opportunity Act (AGOA) en 2001. Cet acte unilatéral américain, qui marquait la fin des quotas, donna un coup de fouet aux exportations mauriciennes vers les États-Unis qui importèrent pour 9,3 milliards de roupies de produits textiles et d'habillement en 2002 contre 8,8 l'année précédente. Maurice exportait également vers Madagascar, troisième zone d'exportation, des matières premières destinées à approvisionner les entreprises textiles mauriciennes locales. Ces exportations qui se chiffraient à 1,8 milliard de roupies en 2001 tombèrent à 0,4 milliards en 2002 en raison des troubles politiques. Si la délocalisation à Madagascar était économiquement justifiée, elle s'avéra désastreuse en raison de la crise politique qui fit cesser toute activité économique pendant plus d'un an. Face à cette situation, certaines entreprises comme la Compagnie Mauricienne des Textiles (CMT) se retirèrent en rapatriant leurs équipements à Maurice tandis que d'autres groupes, trop engagés financièrement comme Floréal, attendirent la reprise de l'activité¹.

Après des phases de décollage (1970-1976), de stabilisation (1977-1982) puis de forte expansion (1983-1989), la zone franche connut sa vitesse de croisière au cours des années 1990-2001 durant lesquelles elle fut le principal pilier de l'économie mauricienne représentant 11,7 à 12,1% du P.I.B. Ces années furent fastes, les entreprises enregistrant de bons résultats. Depuis lors, le textile traverse une période difficile.

1. Si la main-d'œuvre est moins onéreuse à Madagascar, cet avantage est grevé par le coût d'une corruption omni présente, d'un transport plus onéreux qu'à Maurice et par des infrastructures moins performantes.

La zone franche mauricienne dans la tourmente de la mondialisation (2002-2010)

La zone franche est confrontée à de nouveaux problèmes : le secteur textile et habillement enregistra en 2002, une baisse de croissance de 4% qui constituait son premier recul depuis 1982, celui-ci faisant suite à dix années de progression à des taux proches de 10%. Les entreprises devaient désormais faire face à des difficultés à la fois structurelles et conjoncturelles. À l'érosion de leur compétitivité s'ajoutait la libéralisation du secteur textile voulue par l'Organisation mondiale du commerce. À travers la fin des quotas et une baisse généralisée des droits de douane¹, l'OMC démantela l'accord multifibres (1^{er} janvier 2005) qui avait permis au textile mauricien de se développer à l'abri de ses concurrents asiatiques que sont la Malaisie, les Philippines, le Pakistan, la Chine et le Viêtnam, pays dont les exportations vers l'Europe étaient jusqu'alors limitées par des quotas.

L'abolition de l'accord multifibres mit en difficulté près d'une entreprise sur deux même si le gouvernement anticipa une telle mesure en mettant en place, en 2003, le *Textile Emergency Support Team* afin d'évaluer les performances des entreprises et d'identifier les actions à entreprendre pour faciliter leur restructuration (42 entreprises représentant 60% des exportations étaient concernées). Cela n'empêcha pas la filière de perdre près de 28.000 emplois entre 2002 et 2005. Plusieurs entreprises dont le parc de machines était obsolète fermèrent leurs portes n'ayant pas anticipé cette libéralisation. Pour cela, elles auraient dû moderniser leur appareil productif et redéployer leur activité vers des secteurs moins concurrentiels que le bas de gamme. Sachant qu'elles ne pouvaient plus rivaliser sur ces produits à faible valeur ajoutée en raison d'un coût de main-d'œuvre plus élevé qu'en Asie, d'autres entreprises investirent, au contraire, dans des outils technologiques pour accroître leur productivité et la qualité de leur production. Simultanément, elles se tournèrent vers des marchés encore protégés de leurs concurrents asiatiques comme le

1. Comme les autres pays ACP, Maurice n'acquiesce aucun droit de douane pour pénétrer les marchés américains et européens alors que ses concurrents asiatiques y sont assujettis.

moyen et le haut de gamme. Elles adoptèrent également une gestion plus moderne et proposèrent à leurs clients un excellent rapport qualité/prix ainsi qu'une plus grande flexibilité. Enfin, elles n'hésitèrent pas à recourir à de la main-d'œuvre étrangère estimant que les expatriés travaillent davantage que les Mauriciens : en décembre 2007, ils représentaient plus de 27% des salariés de la zone franche soit 18.412 personnes sur un effectif global de 67.314¹.

La CMT, dirigée par un Sino-mauricien s'était de longue date préparée à l'abolition de l'accord multifibres en mettant l'accent sur l'intégration verticale comme le firent auparavant les groupes Floréal, CIEL (Ferney Springs Mills en 1978) et la société d'origine malgache SOCOTA (société commerciale de Tananarive) qui ouvrit en 1989 SOCOTA Textile Mills (STM). La CMT s'est en effet toujours contentée de confectionner des vêtements à partir de fils et de tissus importés d'Inde et de Chine (l'île importait 45.000 tonnes de fil par an pour une valeur de 4 milliards de roupies en 2002) (Marchés tropicaux et méditerranéens, 2003). Pour limiter ses importations, la CMT installa une filature qui subvient à 60% de ses besoins. Elle investit également 15,6 millions d'euros en Chine pour y implanter une usine textile, après avoir connu par le passé une expérience malheureuse à Madagascar. En mai 2006, elle annonça un investissement de trois milliards de roupies pour construire une seconde filature à Maurice et procéder à d'importantes extensions des unités actuelles, l'objectif final étant de doubler le chiffre d'affaires d'ici 2009 (5,5 milliards de roupies pour l'exercice 2007-2008 et 735 millions de profits avant impôts) et de créer 4000 nouveaux emplois ce qui portera son personnel à 12.000 employés. Le groupe CIEL (14.500 employés) suivit, lui aussi, une nouvelle stratégie. Ses dirigeants tournèrent l'entreprise vers des produits haut de gamme et entrèrent ainsi en concurrence avec des pays comme la Turquie, le Portugal ou encore l'Europe de l'Est. L'objectif est de parvenir à une production équitablement répartie entre, d'une part, le bas de gamme fabriqués dans ses unités délocalisées (60% de sa production se fait à l'étranger) à Madagascar (6000 salariés), en Inde

1. Le salaire ouvrier est de 3500 à 4000 roupies par mois (soit environ 100€) en 2007. Il peut monter jusqu'à 6000 roupies en incluant les primes et les heures supplémentaires.

(le groupe doit ouvrir une troisième usine de confection à Bangalore en 2010), en Chine et au Bangladesh et, d'autre part, un segment de qualité supérieure basé à Maurice (40% de l'activité) où CIEL est avantagé par des coûts de production plus bas que ceux de ses concurrents européens et de la Turquie¹ : la société va donc monter en gamme dans l'île pour affronter ces pays dont les coûts sont supérieurs aux siens. Enfin, Star Knitwear, troisième groupe mauricien (chiffre d'affaires de 28,5 millions d'euros en 2007), entame également une politique de croissance avec la construction d'une nouvelle usine à Coromandel (12 millions d'euros d'investissements et 500 à 800 emplois créés) : l'objectif est de mieux pénétrer le marché américain à travers sa filiale *Sunline ltd.*

En décembre 2007 soit trois ans après l'abolition de l'accord multifibres, le textile mauricien envoyait des signaux contradictoires. À l'exception de *Textile Industries* du groupe Esquel, les entreprises hongkongaise et singapourienne avaient quitté l'île comme *Hongkong Garments* et *Sentosa* du groupe singapourien Gimmil-Ramatex (25.000 employés à travers le monde), producteur de *t-shirts* et de *shorts* depuis 1988. Ces sociétés sont parties parce que les deux conditions qui les avaient attirées à Maurice, il y a trente-cinq ans, avaient disparu : l'accès privilégié au marché européen et le faible coût du travail. Ces groupes émigrèrent en Chine, pays qui dispose d'une main-d'œuvre abondante et peu onéreuse, ainsi que d'un gigantesque marché intérieur. En outre, elles se rapprochèrent de leurs centres décisionnels et de leurs services commerciaux et financiers, dont le siège est à Hong Kong ou à Singapour². Les autres groupes textiles, principalement mauriciens, se restructurèrent et enregistrèrent des résultats encourageants en 2006 et plus encore en 2007 (13,1% de hausse) car ils bénéficièrent du retour d'acheteurs dont les commandes n'avaient pas été honorées en Chine. L'industrie textile mauricienne s'adapta donc aux nouvelles exigences du marché en se

1. La branche textile du groupe CIEL réalisa un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de roupies au cours de l'exercice budgétaire 2007-2008. Il enregistra cependant sept millions de pertes au cours du second semestre 2008 alors qu'il avait été bénéficiaire de 104 millions de roupies pour la même période de 2007.

2. Employant un millier de personnes, *Corona Clothing Ltd.* a été placée sous administration judiciaire (2005) avant d'être reprise par *Win Tai Holdings Ltd* d'Hongkong qui l'estimait viable produisant des textiles de qualité.

contractant (les entreprises qui devaient fermer ou partir l'avaient fait) et en entreprenant un douloureux effort de restructuration. Il s'est traduit par des licenciements massifs : le secteur perdit près de 40% de ses effectifs entre 2000 et 2008 (80.001 à 49 487)¹ et 30% de ses entreprises (286 en 2000, 202 en 2008) tout en développant son intégration verticale (installation de filatures²). Du point de vue de sa clientèle, les exportations vers les États-Unis chutèrent à 4,23 milliards de roupies (2007) contre 9,48 en 2002 soit une baisse de 55% en cinq ans (cf. chapitre précédent). Aussi, les USA ne représentaient que 11,2% des exportations en 2007 contre 29% en 2002 selon la MEPZA devenue MEXA (*Mauritius Export Association*)³. Dans le même temps, les exportations vers la France baissèrent de 12%, mais les flux vers la Grande-Bretagne (7,635 milliards en 2002 puis 13,369 en 2007) et d'autres pays européens (4,980 en 2002 9,450 en 2007) s'accrurent ce qui permit d'augmenter légèrement le niveau d'activité général au cours de la période (32,683 milliards en 2002 et 37,798 en 2007). À la fin de l'année 2007, le textile représentait un peu moins de 12% de la population active⁴, 40% des exportations dont 70 à 80% de celles de la zone franche.

L'année 2007 ne fut qu'une embellie car l'appréciation de la roupie face au dollar et surtout à la livre sterling (30% au cours des années 2008 et 2009) se traduisit en 2008 par un manque à gagner important pour les entreprises mauriciennes (les USA et la Grande-Bretagne représentent la moitié de leur clientèle). À cela, s'ajouta la hausse du coût des entrants et de la logistique liée à la flambée du prix du pétrole au cours du premier semestre. Se greffa ensuite la chute de la demande européenne et américaine (entre 10 à 15% par rapport à 2007) dû à la crise économique mondiale qui se déclencha au 3^{ème} trimestre. Les statistiques de la MEXA font ainsi apparaître une baisse sensible des exportations pour l'année

1. Les personnes licenciées qui étaient surtout des femmes retrouvèrent parfois du travail dans d'autres entreprises, mais la plupart, sans qualification restèrent au chômage ne pouvant se reconverter dans d'autres activités salariées.

2. La société chinoise Tiang Li monta une filature à Maurice en 2003.

3. Le budget 2006-2007 a virtuellement rendu caduc le concept de zone franche estimant que toute l'île devait se tourner vers l'exportation et pas seulement la zone franche.

4. En 2008, 202 entreprises sur les 412 de la zone franche étaient dans le textile ce qui représentait 80% des emplois (49.487 sur 62.276), mais la part du secteur dans l'économie continuait de baisser (9% de la population active).

2008 (34,932 milliards). Harold Mayer, un des dirigeants du groupe CIEL, estimait en février 2009 (*Business Magazine*, février 2009) que 20% des entreprises dégageaient alors des bénéfices, 30% étaient tout juste en équilibre tandis que les 50% restantes enregistraient des pertes. Selon lui, les quinze entreprises qui dominaient l'activité représentaient 80% de la main-d'œuvre.

La crise mondiale aurait pu amplifier les difficultés de l'industrie textile mauricienne. Celle-ci l'a, au contraire, relativement bien traversé grâce à l'*Additionnal Stimulus Package* (ASP) mis en place par le gouvernement dès le mois novembre 2008 pour soutenir le secteur privé (il aurait permis de maintenir en place treize entreprises et de sauver près de 4700 emplois). Cet ASP renforça l'indispensable dialogue entre l'État et le secteur privé et instaura un climat de confiance mutuelle entre les entreprises et le ministre des finances Rama Sithanen. Les investissements effectués pour restructurer la filière et monter en gamme ont sans doute aussi contribué à surmonter la crise sans dégâts majeurs si bien que les exportations de produits textiles et de vêtements sont restées globalement stables par rapport à l'année précédente (près de 20 milliards de roupies de recettes d'exportations). Les entreprises se sont efforcées d'améliorer leur réactivité aux commandes de leurs clients et leur productivité parfois en licenciant du personnel, ce qui explique la diminution de 6,2% du nombre des emplois sur un an (MEXA, 2009). L'appréciation de la roupie les a toutefois handicapés car celle-ci a continué de se réévaluer non seulement par rapport à la livre sterling, mais aussi à l'euro et au dollar (environ 6,5% en 2009) ainsi que vis-à-vis du yuan chinois et de la roupie indienne (10% environ). Cette situation a pénalisé les entreprises qui ont été soumises à des pressions de leur clientèle pour qu'elles diminuent leur prix car la crise financière les a contraintes à effectuer de nombreux rabais en Europe (soldes fréquents). Par ailleurs, la fin des quotas maintenus jusqu'en 2009 sur les exportations chinoises vers l'Europe et les États-Unis risque d'accentuer la concurrence internationale si bien que certains observateurs craignent que le textile mauricien ne perde beaucoup d'emplois d'ici trois à quatre ans. D'autres gardent espoir et estiment que les entreprises mauriciennes doivent

mettre l'accent sur les échanges Sud-Sud en prospectant davantage les marchés africains, asiatiques et latino-américains. Au niveau de l'ensemble des entreprises d'exportation, une croissance négative a été enregistrée en 2009 (-0,8%)¹ et les investissements ont fortement baissé par rapport à l'année précédente (-49%) passant de 2,16 millions de roupies à 1,10 million. Toutefois, les industries d'exportations représentaient près de 25% de celles du pays.

Comme le protocole sucre pour la filière sucrière, l'accord multifibres protégea longtemps le textile mauricien de la concurrence mondiale. La non-reconduction de cet accord sous la pression de la mondialisation le toucha de plein fouet en l'excluant des produits basiques et en le contraignant à monter en gamme pour se soustraire à la concurrence chinoise qui a encore peu investi le moyen et haut de gamme. Cette réorientation prend une nouvelle dimension : il ne s'agit plus de faire de la quantité mais de privilégier la qualité et la créativité d'où l'ouverture d'un institut de stylisme (*Fashion and Design Institute*). Cette nouvelle voie n'empêchera pas les fermetures d'usines même si elle constitue un créneau, parmi d'autres, pour maintenir une industrie textile nationale qui évoluerait vers des produits innovants et à valeur ajoutée plus forte. L'accélération, au cours du premier semestre 2010, de la dépréciation de l'euro par rapport à la roupie (10% environ) fragilise un peu plus la filière : malgré l'*Additional Stimilous Package*, certaines entreprises pourraient se voir contraintes de licencier du personnel pour se maintenir à flots.

III. LE TOURISME

Celui-ci représente, en 2008, 10% de la population active (plus de 55.000 emplois directs et indirects confondus)², 8,6% du P.I.B. (4,1% en 1994) et plus de 41 milliards de roupies de recettes (910 millions d'euros) soit la seconde source de rentrées de devises du pays après la zone franche. Il s'agit donc d'un secteur essentiel pour le pays qui compte sur lui pour

1. Le textile représente 65% des sociétés et le secteur de la pêche 20%.

2. Les établissements d'au moins 10 salariés représentent 28.534 emplois en mars 2008 (13.660 en 1994). Les hôtels en procurent 78% (soit 22.314), les restaurants 7% et les agences de voyages et de tourisme 15% (source : CSO).

pallier les difficultés rencontrées dans le sucre et le textile, notamment en termes d'emplois.

Depuis les années soixante, sa croissance a été rapide car les îles tropicales sont devenues une destination très prisée proposant la combinaison des fameux trois « S » (*Sun, Sand and Sea*) tant recherchée par les touristes qui aspirent au dépaysement, à l'exotisme et à la détente durant leurs vacances d'été comme d'hivers. L'île Maurice aux plages de sable blanc bordées d'un lagon aux eaux limpides, à la température clémente, à des équipements hôteliers de qualité et à un accueil chaleureux et compétent donne l'image d'une île paradisiaque. Bien que son arrière-pays présente moins d'intérêt que celui de sa voisine la Réunion, Maurice commence à le valoriser tout comme ses patrimoines naturels (parc national, jardin botanique de Pamplemousse, Casela, etc.), historiques (Aapravasi Ghat, *Blue Penny Museum* de Port-Louis, musée « L'aventure du sucre » de Beau Plan, etc.) et religieux (temples hindous, mosquées, églises). Les touristes dont c'est souvent le premier voyage lointain (retraités) apprécient également l'absence de maladies (le paludisme a disparu), d'animaux et d'insectes dangereux, la stabilité politique du pays et un niveau d'insécurité faible.

Nous retracerons ici les grandes phases du développement touristique de l'île en débutant notre analyse au lendemain de la seconde guerre mondiale. Nous aborderons ensuite les problèmes posés par la poursuite de sa croissance notamment d'un point de vue environnemental.

Les débuts du tourisme mauricien (1945-1985)

Comme pour les Seychelles et les Maldives, ce sont les énormes progrès réalisés en matière de transport aérien qui permirent son essor. L'île Maurice est devenue plus proche des pays du Nord où se trouvent ses principaux clients grâce au raccourcissement de la durée du voyage. Ce n'est toutefois qu'à partir des années quatre-vingt que les long-courriers firent la liaison sans escale depuis l'Europe soit en une dizaine d'heures alors qu'auparavant elle en prenait une quinzaine et même plus

en raison des arrêts nécessaires au ravitaillement des avions.

La compagnie *Air Mauritius*, fondée en juin 1967 à l'initiative d'Amédée Maingard¹, joua un rôle important dans l'essor touristique de l'île. Dans un premier temps, elle offrit uniquement un service au sol pour les passagers et le fret aérien. En 1972, elle acquit un premier avion de six places affecté à la desserte de Rodrigues puis, un second en 1975, cette fois-ci de seize places qui desservait la Réunion. Ce n'est qu'en 1981 qu'elle acheta son premier long-courrier, un Boeing 707. Auparavant, elle était associée à *British Airways*, *Air France* et *Air India* pour les vols sur Londres, Paris et Bombay et en effectuait certains grâce à des avions qu'elle louait. Au fur et à mesure de la croissance de sa flotte, son réseau de destinations s'étoffait vers l'Europe, l'Afrique du Sud, l'Australie puis le Moyen-Orient tout en accentuant sa traditionnelle implantation en Inde et plus généralement en Asie (Singapour et Hong Kong respectivement depuis 1985 et 1989). Sa flotte compte actuellement deux ATR72-500 destinés à la desserte régionale et dix Airbus (un nouvel appareil a été livré en 2009) qui acheminent un nombre sans cesse croissant de touristes.

1. Ses actionnaires étaient l'État (42,5%), le groupe Rogers (17,5%), *British Airways* et *Air France* (15% chacun) et *Air India* (10%). En 1995, la compagnie fut cotée en bourse. Son capital associe toujours État et secteur privé, mais *Air Mauritius Holding* en détient la majorité (51%) devant l'État (19,97%), les investisseurs privés étant à présent minoritaires (15% environ du capital).

Tableau 2 : Évolution des arrivées de touristes, du nombre d'hôtels et des recettes (1963-2009).

Années	Arrivées de touristes	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Recettes en millions de Rs
1971	36.398	22	811	39
1975	74.600	34	1499	135
1980	115.100	43	2201	325
1985	148.900	55	2630	845
1990	291.500	75	4603	3630
1995	422.500	95	5977	7472
2000	656.500	95	8657	14.234
2005	761.063	99	10.497	25.704
2008	930.456	102*	11.488	41.213
2009	871.356	102**	11.456	35.693

Source : Ministry of Tourism, Leisure and External Communications, 2006 et CSO

* Non-compris quatre hôtels en rénovation et sept (**).

L'arrivée des premiers touristes ou plutôt « visiteurs » remonte à l'après-guerre où quelques Britanniques faisaient escale dans l'île avant de reprendre la mer pour découvrir d'autres pays baignés par l'océan Indien. Ils la parcouraient en train, des agents de la *Mauritius Government Railways* les attendant dans chaque gare pour leur proposer un gîte. En 1947, il n'y avait que quatre hôtels : le Curepipe Hôtel et l'hôtel *Golden* à Curepipe, ville située à l'intérieur de l'île en altitude et donc au climat pas trop chaud, l'hôtel *National* à Port-Louis et le *Family Hotel* à Vacoas qui accueillait les familles des soldats britanniques affectés à la garnison. En 1952, les premières statistiques officielles font état de 1800 visiteurs. La même année, la société Rogers acheta, par le biais de sa nouvelle filiale *Mauritius Hotels*, le château Mallac, vaste et belle demeure coloniale de Curepipe, malheureusement détruite depuis lors, pour en faire le *Park Hotel*. À la même époque, les récits mentionnent l'existence du Vatel également installé à Curepipe. Un peu plus tard, *Mauritius Hotels* construisit, en bord de mer et à proximité de l'aéroport de Plaisance, le Chaland, qui accueillait les équipages d'Air France et de *British Airways*. Le groupe installa un peu plus tard (1954) un second hôtel balnéaire, le Morne Plage, situé aux pieds

de la montagne du même nom et constitué d'une série de bungalows. Pour promouvoir le tourisme, les autorités britanniques créèrent, en 1959, le *Mauritius Government Tourist Office* (MGTO). Au cours des années soixante, un premier essor est dû à l'ouverture de nouveaux hôtels sur le littoral (700 touristes en 1963, 15.553 en 1968). Après rénovation (1968), le Morne Plage devint Le Morne Brabant, établissement confortable équipé d'un golf. En outre, *Mauritius Hotels* ouvrit (1971) un établissement à Trou aux Biches qui s'agrandit en récupérant des bungalows construits à proximité pour accueillir des chefs d'États lors d'un sommet de l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache) en 1973.

Au début des années soixante-dix, quelques hôtels sans prétention apparurent çà et là du fait d'initiatives individuelles : un Sino-mauricien ouvrit le Tamarin Hôtel en 1971. À Flic en Flac, une pension de famille qui deviendra le *Pearl Beach Hotel* (1976) reçut ses premiers hôtes en 1972 tandis que les Villas Caroline, au départ simple pension de famille, avaient ouvert leurs portes un peu plus tôt sur le site d'un ancien campement. D'autres constructions plus luxueuses virent le jour sous l'impulsion d'Amédée Maingard, premier *chairman* d'*Air Mauritius* et dirigeant de *Mauritius Hotels* : celui-ci fut un des pionniers du tourisme mauricien aux côtés de Sir Gaëtan Duval. Dirigeant charismatique du Parti Mauricien Social Démocrate (PMSD), ce dernier fut vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères, du tourisme et de l'immigration du premier gouvernement d'Union nationale formé après l'indépendance (1969-1973)¹. Épicurien amoureux de la fête et brillant avocat, Sir Gaëtan Duval était lié à la France où il avait de multiples relations dans le monde du spectacle. Pour faire la promotion touristique de son pays, il eut l'idée de le faire découvrir à de nombreuses vedettes du cinéma et de la chanson (opération « tapis rouge » lancée en 1971) ainsi qu'à des familles princières comme celle de Monaco². L'île Maurice devint une destination prestigieuse et en vogue ciblant une clientèle haut de gamme et misant sur le fait que, malgré une présence britannique de près de 160 ans, elle

1. Gaëtan Duval occupa de nouveau la fonction de vice-premier ministre de 1983 à 1988.

2. Des personnalités étaient gracieusement invitées à Maurice. En échange, elles posaient pour des photos revendues à des magazines pour faire la promotion de l'île (l'opération « tapis rouge » n'est plus, mais le principe reste le même).

était restée francophone. Pour éviter que le groupe *Mauritius Hotels* ne contrôle, seul, l'activité touristique, Gaëtan Duval favorisa la venue du groupe sud-africain *Southern Sun* spécialisé dans l'hôtellerie de luxe. Il le poussa à s'associer au conglomérat *Ireland Blyth Limited* (IBL) de la famille Dalais¹, pour créer *Sun Resorts*. Celui-ci installa une série d'hôtels de classe internationale en bordure des plus belles plages de l'est de l'île comme le Saint-Géran (1975) et racheta quelques établissements pour les rénover.

Voyant que le tourisme était un secteur porteur, des propriétés sucrières s'y intéressèrent en profitant du boom sucrier de 1974-1976. Les recettes qu'elles engrangèrent furent, pour partie, réinvesties dans la construction d'infrastructures ou sous la forme de prise de participations dans des projets hôteliers. Si certaines d'entre elles avaient déjà timidement mis en valeur leurs terres situées le long du littoral en exploitant des gîtes, elles se lancèrent, cette fois-ci, plus franchement dans l'activité en s'inspirant des formules proposées par des professionnels étrangers comme le Club Méditerranée. Celui-ci fut le premier à introduire la demi-pension et des activités sportives dans son établissement de la Pointe aux Canonnières inauguré en 1973 par Gilbert Trigano, ami de Gaëtan Duval. Fondé en 1882 pour exploiter des plantations de canne de l'Est de l'île (Flacq), le groupe Constance ouvrit ainsi l'hôtel Belle-Mare Plage (1974) qui se substituait à des bungalows. De son côté, Médine Sugar Estate fondé en 1913 prit des parts dans le complexe hôtelier de Wolmar (la Pirogue). Des problèmes de gestion lui les firent céder en 1983, mais Médine est resté dans le tourisme en ouvrant, en 1979, un parc naturel (Casela) situé au milieu de ses champs de canne. Quant à la propriété Mon Trésor et Mon Désert, elle prit des participations dans *Sun Resorts*.

Ce souci d'attirer une clientèle privilégiée à forte valeur ajoutée limita le nombre de visiteurs (75.000 en 1975). Il explique que le pays ait longtemps été préservé des effets négatifs de l'arrivée massive de touristes (prostitution, drogue, dégradation de l'environnement, etc.),

1. IBL, groupe d'origine irlandaise longtemps spécialisé dans les activités portuaires (silos à sucre, *shipping*, etc.), a été racheté par des Franco-mauriciens. Il a connu un essor remarquable et a diversifié ses activités.

notamment des « sacs-à-dos » tant redoutés par les Mauriciens. Pour éviter leur venue, État et secteur privé ont opéré une sélection économique et par là sociale de leur clientèle en interdisant la venue de charters et en pratiquant des tarifs élevés (transport aérien et hébergement). Toutefois, l'île reçut près de 150.000 touristes en 1985 ce qui laissait entrevoir de fortes potentialités avec la mise en valeur des littoraux dont l'image était jusqu'alors souvent piètre.

Un afflux de capitaux et de touristes (1985-2000)

Le développement du tourisme mauricien (tableau 2) s'accéléra dès le milieu des années quatre-vingt puis surtout au cours des années quatre-vingt-dix, son chiffre d'affaires passant de 325 millions de roupies à 14,23 milliards (soit 44 fois plus de recettes en vingt ans) et le nombre d'hôtels faisant plus que doubler de 1980 (43) à 2000 (95). C'est au cours de ces années que les domaines sucriers accrurent leurs investissements car la filière commençait à dégager ses propres profits. De plus, elle bénéficiait des revenus tirés des exportations de sucre, mais aussi des surplus dégagés par l'industrie textile.

Soutenues par la *Mauritius Commercial Bank*, leurs interventions donnèrent lieu à la construction de nouveaux établissements, au rachat d'infrastructures ou sous forme de participation financière dans des groupes spécialisés. Union Sugar Estate, propriété sucrière fondée en 1896 et dont les terres se situent dans le sud de l'île (district de Savanne), investit dans l'hôtel La Croix du Sud (1987) devenu, depuis lors, le Preskil. En 1998, Constance édifia le prestigieux Prince Maurice composé de 89 suites de luxe construites sur la mer grâce à des pilotis en bois et doté d'un parcours de golf (il possède aussi un hôtel aux Seychelles). Déjà présent dans la manufacture, le commerce, l'assurance, l'imprimerie et d'autres secteurs, le groupe Mon Loisir, créé en 1939 pour exploiter des plantations de canne du nord-est de l'île, entra dans le capital de *Naiade Resorts*, troisième groupe hôtelier mauricien, puis accrut sa participation en 2003 soit 16,05% (il la revendit à la fin de l'année 2008). *Naiade Resorts* débuta avec le seul hôtel Le Tropical à Trou d'Eau Douce (1990). Depuis

lors, il connut une belle réussite puisqu'il compte, en 2008, six hôtels à Maurice, une luxueuse villa sur l'île des Deux Cocos au large de Blue Bay, un établissement aux Maldives et l'hôtel Desroches aux Seychelles. En peu d'années, Naïade est devenu le troisième groupe mauricien aux côtés de *Mauritius Hotels* devenu *New Mauritius Hotels* et de *Sun Resorts* les empêchant de former un duopole. Le premier multiplia ses établissements, le Morne Brabant donnant naissance au *Paradis Hotel* et au Dinarobin. Quant à *Sun Resorts*, il ouvrit quatre nouveaux complexes. Hormis ces trois groupes et les domaines sucriers, d'autres opérateurs comme FAIL (*Food and Allied Industries ltd.*) qui doit son succès à l'agro-alimentaire et non au sucre se tournèrent aussi vers l'hôtellerie. FAIL à travers des filiales édifia le Labourdonnais Waterfront Hotel (1997) et le Suffren (2004), tous deux situés à Port-Louis, puis le Telfair, hôtel de plage de Bel Ombre (2004)¹. Enfin, les étrangers vinrent plus nombreux : il s'agit de groupes français (Accor et Méridien en tant que sociétés de gestion et le Réunionnais Apavou qui possède ou gère cinq hôtels), de sociétés malaisienne (Hôtel Berjaya en 1995), singapourienne (Hôtel The Résidence en 1997), indienne (Hôtel Oberoi en 2000), américaine (Hilton en 2000) et de Dubbaï.

L'État laissant faire selon une tradition britannique et les investissements étrangers étant en partie bridés, les grandes familles franco-mauriciennes purent sans difficulté dominer le secteur. L'examen de la répartition du capital des principaux groupes hôteliers fait apparaître ces milieux d'affaires qui contrôlent une grande partie de l'économie mauricienne. Les autres communautés nationales ne se sont pas, au départ, impliquées dans la filière ou y ont connu des déboires. À cela, certains observateurs avancent des raisons culturelles, le tourisme et les activités de plage ne faisant pas partie de la culture des Sino-mauriciens ni de celle des Indo-mauriciens. Pour d'autres, leur entrée dans le tourisme a été entravée par des blocages financiers, mais aussi par un manque de savoir-faire et de relations dans les

1. Les hôtels de la capitale accueillent hommes d'affaires et diplomates. Le Monaco à Quatre Bornes est fréquenté par des Réunionnais venus faire des achats à Maurice où le coût de la vie est moins élevé que dans leur île.

milieux professionnels internationaux. Depuis une dizaine d'années, la situation a toutefois évolué. Les Sino-mauriciens qui ont investi la restauration balnéaire, possèdent à présent plusieurs établissements ou sont actionnaires de grands groupes à partir des gains réalisés dans le négoce et l'import/export où ils sont très actifs. Les Indo-mauriciens ont également perçu tout l'intérêt du secteur : Bhunjun and Sons, société spécialisée dans la construction, possède plusieurs hôtels (Gold Crest Hotel à Quatre Bornes et Gold Beach à Flic en Flac) et a un établissement en construction dans la cyber cité d'Ebène (elle a récemment cédé l'hôtel Le Voile d'Or à un groupe saoudien). En outre, la société développe un projet immobilier IRS (*Integrated Resort Scheme*) de 26 villas. D'autres groupes indo-mauriciens ont pris des participations financières parfois importantes dans diverses sociétés hôtelières. Toutefois, les Sino-mauriciens et les Indo-mauriciens ne se sont impliqués qu'en tant que propriétaires ou actionnaires et non en tant que gestionnaires, ces tâches étant dévolues à des Franco-mauriciens ou à des Européens pour les raisons évoquées plus haut. Enfin, la présence des Créoles se concentre surtout sur les agences de voyage (réception des touristes, location de voitures, expéditions marines et terrestres, etc.) : il s'agit de Summertimes et de Mauritours, filiale du groupe Leal, qui entend vendre ses deux hôtels à Rodrigues pour réduire son endettement (décembre 2008). Malgré cet intérêt désormais général pour le tourisme, celui-ci reste concentré entre les mains de trois grands groupes : *Beachcomber* (auparavant *New Mauritius Hotels*), *Sun Resorts* qui s'est séparé (2007) de son partenaire sud-africain de plus de trente ans ainsi que *Naiade Resorts* qui a racheté au groupe Bourbon trois établissements à la Réunion (2007). On trouve ensuite Constance Hotels, FAIL, Apavou Holding ltd, Veranda Resorts et une dizaine d'autres groupes.

En marge des grands hôtels, de nombreuses petites structures souvent appelées « campements » (bungalows, appartements, chambres d'hôtes) se développèrent en bord de mer. En 2000, une étude les évaluait à une capacité de 7000 chambres (Deloitte et Touche, 2002). Conjugués aux hébergements effectués par les Mauriciens qui accueillent parents et

amis étrangers, c'était un peu plus de 20% des touristes qui se logeaient ainsi ce qui représentait plus de 15% des recettes touristiques du pays¹. Les estimations sont ici délicates car ce type d'activité échappe au recensement du ministère du tourisme, de nombreux loueurs évitant de se faire repérer par crainte d'être imposés par le fisc. Ce secteur informel provoque la grogne des hôteliers qui dénoncent une concurrence déloyale et des services qui affectent l'image du pays. À l'inverse, les restaurateurs et les loueurs en tout genre critiquent la formule « *all inclusive* » (tout compris) des complexes hôteliers qui les privent de prestations en proposant aux touristes tout ce dont ils ont besoin au sein de leurs établissements. Enfin, l'artisanat local écoule ses produits dans les lieux touristiques, notamment au Caudan de Port-Louis.

Les tours-opérateurs et des agences de voyages européennes étaient chargés de faire venir les touristes à Maurice. Ils bénéficiaient des campagnes de publicité effectuées par la *Mauritius Tourism Promotion Authority* très dynamique dans les salons à l'étranger (Paris, Berlin, Milan, Madrid, Moscou, etc.). Celles-ci eurent d'abord pour cible ses gisements traditionnels que sont la France (26,5% des arrivées) et la Réunion (10,5%)² dont les ressortissants viennent en vacances à Maurice ou pour y faire des achats à bon marché. Elles s'adressèrent ensuite à nouveaux pays comme l'Italie (7,7%), l'Allemagne (7,2%) et la Suisse (2%) puis, dernièrement, la Scandinavie, le Japon, l'Australie et l'Asie du Sud-Est. Le nombre de touristes passa alors de 115.000 (1980) à 291.500 (1991) puis à 656.000 en 2000, le cap des 500.000 visiteurs ayant été franchi en 1997. Le secteur enregistra donc des taux de croissance élevés (15 à 25% par an)³, l'île se plaçant aussi comme une destination de voyages de noces (15% environ de sa clientèle).

1. Actualisés, ces chiffres représentent aujourd'hui près de 200.000 touristes et 5,2 milliards de roupies de recettes.

2. Les Britanniques (12%) et les Sud-africains (9%) sont ensuite les principaux contingents de touristes du pays.

3. En 1987 (+25,5%), le festival international de la mer draina à Maurice de nombreux nouveaux visiteurs.

Toujours plus d'investissements et de touristes (2000-2009)

Depuis 2000, les investissements se poursuivent. Le ministère du tourisme estime qu'à la fin de l'année 2007 l'île comptait 97 hôtels (en en excluant cinq en rénovation) soit 10.857 chambres et 21.788 lits (tableau 2). De son côté, l'Association des restaurateurs et des hôteliers de l'île Maurice (AHRIM) donne des chiffres proches avec 100 hôtels, 10.407 chambres et 21.613 lits. Le nombre d'hôtels est donc en constante augmentation et par là le nombre de chambres. Ce dernier s'est aussi accru parce que, après vingt ans de service voire davantage, plusieurs hôtels ont été rénovés, leurs propriétaires en profitant pour accroître leur capacité d'hébergement. La filière revêt de plus en plus une importance capitale en raison des difficultés rencontrées dans le sucre et la fragilité du textile. En se tournant vers le tourisme, les domaines anticipèrent l'abolition du protocole sucre et trouvèrent une nouvelle source d'accumulation, le secteur étant appelé à devenir le principal pilier de l'économie nationale.

Leurs nouveaux complexes hôteliers et résidentiels ont surtout concerné le sud-ouest de l'île, région encore préservée grâce à sa vocation agricole (le tourisme toucha surtout le nord, l'ouest et l'est). Les régions de Bel Ombre et de Saint Félix ont ainsi été le cadre de l'installation de complexes hôteliers et résidentiels de très haute gamme. À Bel Ombre, trois hôtels de grand luxe ont été inaugurés en décembre 2004 soit 450 nouvelles chambres et un quatrième (Tamassa) à la fin de l'année 2007. À Saint Félix, le domaine édifia le *Shanti Ananda* sur d'anciens champs de canne dont la gestion fut confiée à un groupe indien (*Ananda Resorts*) qui privilégie le bien-être et les soins ayurvédiques. Par ailleurs, *Beachcomber* et *Sun Resorts* poursuivirent leur essor, le premier possédant huit établissements à Maurice dont le *Royal Palm* qui accueillit plusieurs fois le président Jacques Chirac et un aux Seychelles tandis que le second en compte cinq (2007). De nombreux projets portant sur toute l'île sont enfin en attente : si le pays veut accueillir deux millions de touristes en 2015 comme le souhaite sous forme de défi le Premier ministre Navin

Ramgoolam, « il faudra construire six hôtels de 250 chambres par an » pour l'atteindre selon Patrice Hardy, directeur de *Naiade Resorts* (Le Mauricien, 16 août 2007) ce qui fait dire à certains que cet objectif est irréaliste et, de plus, pas souhaitable. Par ailleurs, l'effort porte aussi sur Rodrigues peu équipée en infrastructures hôtelières et l'écotourisme qui y est plus prisé qu'à Maurice (15.000 visiteurs étrangers en 2008, selon le CSO, 2008). Suivant les vœux de l'Organisation mondiale du tourisme, Maurice s'ouvre à celui-ci à travers des réalisations comme Eden Maurice, Euréka, l'île aux aigrettes, le domaine du Chasseur, des Aubineaux, de l'Etoile et d'autres encore tournés vers la flore et la faune. Il s'agit donc de mettre en valeur le patrimoine naturel et écologique de l'île, mouvement récent qui a pris un réel essor depuis trois ou quatre ans et trouver une clientèle. Nul doute que cet écotourisme ait de réelles potentialités de développement car il propose d'autres activités que la plage. Des efforts doivent toutefois être entrepris en termes de gestion des taxis dont les propriétaires favorisent systématiquement certains lieux et commerces moyennant rétribution aux dépens des autres comme c'est le cas de la restauration à Chamarel où a été mise en place une série de tables d'hôtes.

Si le cap des 700.000 touristes a été franchi en 2002, celui des 800.000 n'a pu être dépassé en 2006 en raison de la prolifération du moustique chikungunya. Ce virus entraîna une forte baisse des arrivées en provenance de France et de la Réunion (respectivement -19,4% et -9,6% au cours du premier semestre 2006) où son apparition fut très médiatisée. Après l'éradication du moustique qui fit craindre le pire aux professionnels¹, les flux reprirent de plus belle et les prévisions de croissance pour 2007 furent revues à la hausse, le ministère du tourisme tablant sur une progression de 11% et non plus 7,8% du nombre de visiteurs (3,6% en 2006). Dans ce contexte favorable², Maurice reçut finalement 906.971 touristes en 2007 et enregistra 40,687 milliards de roupies de recettes. Le pari d'atteindre le million de visiteurs avant 2010 paraissait alors tenable d'autant plus que l'ouverture de l'espace aérien

1. Le secteur est donc vulnérable aux pandémies. Les attentats du 11 septembre 2001, le conflit irakien, les attentats de Bali et la pneumonie atypique ont également entraîné une baisse de la fréquentation touristique de l'île, preuve que celle-ci est également sensible à la conjoncture internationale.

2. Depuis quelques années, Maurice se tourne vers tourisme d'affaires, de congrès, de foires, etc.

mauricien et la multiplication des projets « IRS » (*Integrated Resorts Scheme*) étaient des facteurs qui devraient stimuler plus encore le secteur qui prévoyait de créer 11.205 emplois directs d'ici 2009 avec l'ouverture de nouveaux hôtels.

Malgré les efforts accomplis, *Air Mauritius* dispose d'une flotte insuffisante pour garantir à l'Association des restaurateurs et des hôteliers de l'île Maurice (AHRIM) un taux satisfaisant d'occupation de ses établissements. Ses membres déplorent leur sous-occupation, y compris en haute saison (octobre à mars), en raison de l'insuffisance des liaisons aériennes avec l'extérieur (les hôtels de plus de 80 chambres soit 44% des établissements enregistrèrent un taux d'occupation moyen de 78% en 2007). Cédant aux pressions de l'AHRIM, le ministre du tourisme Xavier Luc Duval, fils de Sir Gaëtan Duval, prit, en 2006, l'importante décision d'ouvrir l'espace aérien mauricien à d'autres compagnies que celles qui viennent habituellement à Maurice à savoir : *Air France*, *British Airways* et *South African Airways* (ces trois compagnies ont, de longue date, des accords commerciaux avec *Air Mauritius*), mais aussi *Emirates Airlines* qui a débuté ses vols vers Maurice en 2002. Cette libéralisation constitua une rupture politique radicale, les précédents gouvernements s'étant toujours refusés à prendre une telle mesure pour préserver les intérêts d'*Air Mauritius* et au nom d'un certain nationalisme. Pour se justifier, Xavier Luc Duval expliqua qu'elle était devenue indispensable : en faisant venir davantage de touristes, il espérait créer de nouveaux emplois qui permettraient de compenser les pertes enregistrées dans le sucre et le textile (le taux de chômage était de 8,2% en février 2008). Aussi, les compagnies Corsair, Eurofly, Nordic Fly, Air Europe, Comair, Virgin Airlines ainsi qu'une compagnie russe (*Transaero*) desservirent Maurice tandis que d'autres transporteurs étaient attendus (*Qatar Airways*) ou escomptés (compagnie indienne). Si cette ouverture de l'espace aérien national risque d'être préjudiciable à *Air Mauritius* qui pourrait pâtir d'une probable

baisse des tarifs en raison de la concurrence¹, elle comble l'HRIM qui pourra accueillir toujours plus de visiteurs et rentabiliser ses nombreux projets. La venue de ces nouvelles compagnies entraîna une forte progression des arrivées si bien que les hôteliers durent parfois improviser pour loger l'afflux de nouveaux clients se retrouvant en situation de surbooking en haute saison. Pour répondre à cette nouvelle demande, l'association prévoyait, pour la période 2006-2008, des investissements de l'ordre de seize milliards de roupies soit 400 millions d'euros avec pour objectif d'atteindre 16.500 chambres en 2015.

Aux côtés de ces nouveaux projets, les *Integrated Resort Scheme* (IRS) instaurés en 2002 sont destinés à faciliter l'acquisition de biens immobiliers par des ressortissants étrangers qui peuvent obtenir le statut de résident dès lors qu'ils acquièrent une villa de luxe sur l'île en investissant un minimum de 500.000\$. Outre de luxueuses villas, les projets IRS offrent toute une série d'infrastructures de qualité (piscines individuelles, marina, terrains de golf, activités nautiques, restaurants, centres de bien-être et de remise en forme, etc.) et en assurent la gestion, l'entretien et le gardiennage. Sont concernés par le dispositif, les opérateurs propriétaires de terres, ce qui exclut certains groupes hôteliers comme *Naiade Resorts* qui n'en possède pas (il loue à l'État celles sur lesquelles sont édifiés ses établissements selon un bail d'une durée de vingt ans renouvelable pour quatre période consécutives de dix ans chacune). Par contre, les IRS intéressent au plus haut point les propriétés sucrières qui, elles, disposent de terres proches du littoral. Beaucoup d'entre elles (Médine à Tamarin, FAIL à Bel Ombre, CIEL à Beau Champ, etc.) proposent des projets IRS qui seraient au nombre d'une vingtaine pour l'ensemble du pays ce qui représente 4600 villas pour un investissement de 120 milliards de roupies (trois milliards d'euros).

1. La compagnie traverse une grave crise financière (février 2009) en raison de la baisse du trafic aérien consécutif à la crise mondiale et surtout de la signature d'un contrat d'approvisionnement en carburants (*hedging*) conclu en août 2008, pour deux ans, sur la base d'un prix du baril de 104\$ alors que celui-ci chuta à 40\$ trois mois après. Ce choix désastreux entraîna une perte de 6 milliards de roupies que la compagnie doit combler par la vente d'actifs (immeuble Paille-en-queue de Port-Louis, branche hélicoptères, etc.).

L'ouverture de l'espace aérien et l'accueil de résidents étrangers, mesures que le pays s'était toujours refusé à prendre s'inscrivent dans le cadre d'une politique très libérale. Elle se manifeste aussi par une plus large ouverture aux grands groupes internationaux ce qui marque un changement de cap important. En effet, l'État qui ne s'est jamais impliqué dans la filière en tant qu'opérateur a longtemps eu le souci de la réserver aux nationaux aux dépens des étrangers. Hormis des groupes comme Le Club Méditerranée ou Accor, leur venue fut bloquée par la législation (*Hotel Development Certificate* promu en 1972¹ et *Hotel management Service Certificate* de 1982)². Ces textes expliquent que leurs investissements furent limités ne s'élevant, selon la Banque de Maurice, qu'à 736 millions de roupies (30 millions d'euros) entre 1990 et 2000, montant faible au regard de la croissance du secteur. Outre cette surprotection, les entrepreneurs locaux bénéficièrent d'incitations fiscales et d'exemptions douanières qui constituèrent autant d'éléments favorables. Ce n'est plus le cas à présent car l'État considère que les étrangers peuvent non seulement contribuer à atteindre deux millions de visiteurs en 2015, mais aussi créer les emplois indispensables au maintien de la paix sociale. Aussi, leurs investissements se multiplient et portent sur des activités qui leur étaient autrefois fermées (restauration, agences de voyages et de location de voitures, activités nautiques et sportives, etc.). Aussi, leur part de marché progresse (30%).

L'afflux de touristes s'est accompagné d'un glissement du haut de gamme vers le milieu de gamme même si le pays entend toujours se donner l'image du luxe dans ses campagnes publicitaires. En fait, Maurice est devenue une destination qui s'est banalisée et le haut de gamme n'est plus qu'un segment minoritaire du marché même s'il existe toujours (le nouvel ensemble du Club Méditerranée qui ouvrit un second complexe à Albion en 2007 est son premier cinq « tridents » installé dans un pays du Sud). Il ne pouvait en être autrement car l'HRIM ne peut espérer remplir ses hôtels en ne s'adressant qu'à une clientèle fortunée par définition limitée.

1. Ce certificat donne droit aux hôteliers à divers abattements, à des dividendes non-imposables pendant dix ans, au libre rapatriement des capitaux et au crédit préférentiel.
2. La loi stipule qu'un étranger doit construire un établissement d'un minimum de 100 chambres pour s'installer à Maurice sans *joint-venture*,

Les limites au développement touristique de l'île

On ne peut nier son impact positif en termes d'emplois, le tourisme prenant en quelque sorte le relais du sucre et du textile. Selon une étude de l'HRIM, les salaires pratiqués dans le tourisme (un serveur gagne en moyenne 6250 roupies par mois, une femme de chambre 6370 et un guide débutant parlant au moins deux langues 7000) sont supérieurs à ceux du textile où le salaire de base oscille entre 3500 et 4000 roupies par mois et peut aller jusqu'à 5000 roupies en incluant les heures supplémentaires et les primes. De plus, les employés considèrent que le travail est moins pénible et qu'ils ont d'autres avantages que le textile n'offre pas. Malgré cet impact favorable sur l'emploi, on peut se demander si le développement touristique de l'île n'atteint ses limites pour deux raisons :

– Tout d'abord, l'exploitation intensive du littoral entraîne une forte pression immobilière et une saturation de l'espace (le linéaire côtier représente 322 kilomètres). Les hôtels occupaient 3,1% de ce linéaire en 1975, 9% en 1990, 13% en 1996 et sans doute 20% aujourd'hui. Les emplacements disponibles se raréfient, notamment dans la région de Grand-Baie, si bien que les espaces encore libres sont très convoités et les prix flambent (Maurice est handicapé par l'exiguïté de son territoire). Par ailleurs, des signes tangibles de détérioration de l'environnement (dégradation du lagon, érosion des côtes) sont perceptibles et des paysages désormais privatisés ont perdu leur caractère sauvage pour faire place à des complexes hôteliers et des golfs comme c'est le cas à Tamarin, à l'île aux Cerfs et à bien d'autres endroits encore¹. Enfin, de préoccupants problèmes d'approvisionnement en eau qui se manifestent par des coupures dans la journée commencent à se poser, notamment dans le sud-ouest de l'île (région de Bel Ombre). Le secteur touristique, gros consommateur d'eau (remplissage des piscines, entretien des golfs et des gazons, etc.), est en partie responsable, tout comme les champs de canne massivement arrosés tout au long de l'année.

1. À cette pression touristique, s'ajoute celle de l'industrialisation et de la forte urbanisation du pays (près de la moitié de la population vit en ville) (Pebarthe, 2000).

– Ensuite, une certaine menace plane sur la bonne harmonie entre la population et leurs visiteurs : on peut redouter un rejet de sa part dès lors que le nombre de touristes apparaîtra trop élevé (Grégoire, 2008). Des incidents, certes ponctuels mais révélateurs du fait qu'on approche du seuil de tolérance, se produisent dans les zones les plus fréquentées. Ainsi, les pêcheurs du Morne se plaignent de ne pouvoir pêcher en toute quiétude en raison des activités de surf et des bateaux de plaisance. À Saint-Félix, les habitants se sont regroupés en association « Pa tous nou laplaz » pour protester contre une décision gouvernementale d'accorder à des promoteurs hôteliers plus de 72.000 mètres carrés de plages publiques. Pour répondre à ces réticences, l'État oblige les nouveaux projets hôteliers à entreprendre des actions sociales dans leurs zones d'implantation (rénovation et construction d'infrastructures, etc.) à hauteur de 25 millions de roupies (les promoteurs versent parfois directement de l'argent aux villageois en guise d'indemnisation). Enfin, les propos tenus çà et là sur les IRS (« on vend Maurice aux étrangers ») reflètent aussi ce sentiment de rejet, l'espace touristique finissant par empiéter de trop sur l'espace destiné aux Mauriciens. L'amélioration de leurs conditions de vie a fait que le littoral, notamment l'arrière-plage, est devenu un espace social qu'ils utilisent en famille durant les week-ends et les jours fériés pour le camping, le pique-nique, la baignade, les jeux de plage et la détente. Aussi, les ambitions autochtones quant à l'utilisation des plages et allochtones (tourisme) tendent à entrer en conflit pour l'usage des dernières plages disponibles. Alexandre Maignan (2007) a montré que ce questionnement ne se pose pas encore d'un point de vue strictement quantitatif mais d'un point de vue qualitatif (attractivité et accessibilité des plages), les complexes hôteliers s'accaparant les derniers plus beaux sites à l'accès facile et privatisant leur front sableux.

L'île peut-elle alors raisonnablement accueillir deux millions de touristes en 2015 ? L'AHMIM répond par l'affirmative arguant que, répartis sur un an et compte tenu de la durée moyenne d'un séjour (dix jours), cela ne fera qu'environ 55.500 visiteurs en permanence sur l'île.

De plus, ils seront concentrés dans des lieux précis et ce chiffre rapporté à la population de la seule île Maurice (1.234.000 habitants en 2008) n'en représente que 4,5%. La pression lui paraît donc supportable¹. Le débat n'est pas nouveau et reste ouvert, mais le seuil de tolérance n'est-il pas plutôt dans le sentiment qu'éprouve tout un petit peuple tenu à l'écart des retombées du tourisme tout en supportant les inconvénients ? Si l'activité est vulnérable aux pandémies, aux catastrophes naturelles (cyclones, tsunamis) et à la conjoncture politique et économique internationale, elle l'est plus encore à des troubles politiques et sociaux intérieurs (la stabilité politique du pays est un de ses atouts majeurs). L'équilibre est donc précaire et le secteur fragile comme toute activité touristique, un événement imprévisible anéantissant de longues années d'effort et d'investissements financiers². La crise économique mondiale a ainsi entraîné une baisse des arrivées dès le 3ème trimestre 2008³ et donc des pertes pour les trois principaux groupes hôteliers : ceux-ci ont gelé plusieurs projets et vu leur capitalisation boursière baisser. D'autres groupes comme Apavou ont licencié du personnel en prévision d'une baisse d'activité. Le CSO estime celle-ci à 6,4% pour l'ensemble de l'année 2009 (871.356 visiteurs) soit 59.100 personnes de moins qu'en 2008. En terme de recettes, la baisse est plus importante (13,4%), celles-ci passant de 41,21 millions de roupies en 2008 à 35,69 en 2009. Le nombre d'employés a également diminué de 1831 salariés, le CSO estimant désormais à 29.922 le nombre d'emplois représenté par les établissements ayant au moins dix salariés. Toutefois, il faut reconnaître que l'activité a quand même globalement bien résisté à la crise d'autant plus que les résultats pour le premier trimestre 2010 laissent espérer une reprise (6,8% pour le premier trimestre 2010). Celle-ci pourrait bien être éphémère étant donné les mesures d'austérités adoptées par les pays de l'Union européenne dont la population va subir une baisse sensible de

1. Les Maldives (350.000 habitants) accueillent près de 600.000 touristes par an sans incident majeur jusqu'à l'attentat du 29 septembre 2007 perpétré dans le parc central de la capitale. Toutefois, ils sont le plus souvent concentrés sur des îlots où il n'y a aucune population (il en est de même pour les Seychelles, 140.000 touristes par an pour une population de 82.000 habitants).

2. La dette du secteur touristique se chiffre à 30 milliards de roupies (*Business Magazine*, 1-7 juillet 2009).

3. Malgré cette baisse, la hausse est de 2,6% pour l'année 2008 soit 930.456 visiteurs.

son pouvoir d'achat. Enfin, il est intéressant de noter le développement de l'activité de croisière, le nombre de navires ayant jeté l'ancre passant de 12 en 2007 à 25 l'année suivante (Port-Louis sera prochainement doté d'un nouveau port à cet effet).

Conclusion : des mutations économiques réussies

De ce chapitre, on peut tirer trois niveaux de conclusions :

Au niveau du pays : comme le reflète la structure du marché du travail, l'île Maurice s'est affranchie de sa forte dépendance à l'égard du secteur primaire pour se tourner vers le secondaire puis le tertiaire suivant en cela une évolution classique pour un pays en voie de développement :

Tableau 3 : Évolution de la structure de l'emploi (1968-2008).

Années	1968	1997	2008
Secteur primaire	45,4%	11%	8%
Secteur secondaire	9%	41,5%	33,1%
Secteur tertiaire	45,6%	46,7%	58,9%

La zone franche a introduit la culture industrielle, mais la mondialisation lui a fait perdre une partie de ses avantages en abolissant l'accord multifibres. De plus, elle a contraint les entreprises à « nomadiser » pour être plus compétitives : auparavant pays d'accueil pour des sociétés européennes et asiatiques, l'île est devenue une zone de départ, ses industries textiles émigrant à leur tour pour bénéficier du faible coût de la main-d'œuvre asiatique. Dans ce contexte, le développement touristique, activité moins vulnérable à la concurrence internationale, est une chance même si l'île a davantage mis en place jusqu'à présent une industrie hôtelière que touristique : autrement dit, le seul tourisme de plage a été trop longtemps privilégié au détriment d'une autre forme de tourisme basée sur la découverte du patrimoine historique, culturel et naturel du pays. Enfin, les entreprises de ces trois piliers de l'économie nationale ont, toutes, adopté la même stratégie à savoir un mouvement d'implantation à l'étranger dès lors que le cadre national ne leur offrait

plus de possibilités de croissance ou que ses avantages sur la scène internationale disparaissaient.

– Au niveau des entrepreneurs : comme l'a souligné Pierre Dinan, les détenteurs locaux de capitaux avec à leur tête les propriétaires des plantations de canne à sucre ont su opportunément investir de nouvelles activités, leurs moyens financiers ainsi que leur savoir-faire constituant un facteur de développement que nombre de pays du Sud n'ont pas eu la chance de posséder. Une autre différence entre Maurice et beaucoup d'autres pays africains tient à des relations finalement peu conflictuelles entre État et secteur privé. Certes, des frictions surgirent parfois, mais l'État n'a jamais mis en place de politiques de nationalisations ni voulu entraver délibérément l'activité des opérateurs privés. À la fin de l'année 2007, de fortes tensions se firent sentir à propos de la restructuration de la filière sucrière et des prétentions de l'État qui entendait relever le prix de certaines facilités accordées au secteur privé (baux consentis aux hôtels qu'il veut porter de 200 millions de roupies en 2006-2007 à 875 millions, relèvement des taxes perçues sur différents types de licences, etc.).

– Au niveau de la population : si le sucre a longtemps été la seule source de travail pour les Mauriciens, l'industrie textile s'est substituée à lui au moment où il devait se restructurer en allégeant ses effectifs et à une période où le chômage touchait plus de 20% de la population. Toutefois, le textile a quand même perdu plus de 26.000 emplois depuis 2002 ce qui s'est traduit par une reprise du chômage féminin et une paupérisation d'une partie de la population : 106.100 personnes sont considérées comme pauvres en 2006-2007 alors qu'elles étaient 93.200 en 2001-2002 soit 8,7% des ménages au lieu de 7,8% (*Business Magazine*, 31 octobre-6 novembre 2007).

Depuis déjà de longues années, le pays vit donc au rythme du sucre, du textile et du tourisme tout en sachant que chacun d'entre eux est vulnérable à un changement de conjoncture. C'est pour ne pas trop dépendre d'eux que Maurice a diversifié son économie en s'ouvrant à de nouveaux secteurs d'activités.

BIBLIOGRAPHIE

Alladin I., 1993, *Economic Miracle in the Indian ocean, Can Mauritius show the way?*, éditions de l'Océan Indien, Rose Hill, 204 pages.

Barbier J.P, 1995, « Le rêve de Maurice : devenir “dragon” », in *Afrique contemporaine* n°176, Paris, pp. 29-41.

Bräutigam D.A., “Strategic Engagement : Markets, Transnational Networks, and Globalization in Mauritius”, *Yale Journal of International Affairs*, Yale University, 2005, pp. 63-78.

Business Magazine, n°883, 1-7 juillet 2009.

Business Magazine, n°862, 4-10 février 2009.

Business Magazine, « La pauvreté en progression à Maurice », n°798, 31 octobre/6 novembre 2007.

Deloitte et Touche, 2002, *Tourism Development Plan for Mauritius*, Sigma-Ove Arup and Partners, (3 vol.).

Dimou M. & Schaffar A., 2001, “Towards the end of an industrial pathway: the case of Mauritius”, The Third Congress on Proximity «New Growth and Territories », University of Paris South and Institut national de la recherche agronomique.

Gonzalvez P. et Raffray F., 1998, « Perspectives économiques et financières de l'île Maurice », Poste d'expansion économique de Port-Louis, ambassade de France, Port-Louis, 43 pages.

Grégoire E., 2008, « Développement touristique et reproduction sociale à l'île Maurice », *Civilisations* vol. LVII, n°1-2, pp. 91-106.

Grégoire E. et Théry H., 2007, « L'Ogre et le Petit Poucet, Le Brésil et l'île Maurice dans le négoce mondial du sucre », *L'espace géographique*, 2007-3, éditions Belin-Reclus, Paris, pp. 267-282.

Grégoire E., 2006, « La migration des emplois à l'île Maurice : la filière textile et les TIC », *Autrepart* n°37, éditions Armand Colin/IRD, pp. 53-72.

Grégoire E., 2005, « Mondialisation : l'avenir incertain de l'île Maurice », in « De l'Afrique au Gondwana », *revue Outre-Terre*, n°11, pp. 529-543.

Hein Ph., 1996, *L'économie de l'île Maurice*, éditions l'Harmattan, Paris, 111 pages.

Jauzé J.M.(éd), 2008, *L'île Maurice face à ses nouveaux défis*, université de la Réunion/éditions l'Harmattan, Paris, 380 pages.

KPMG-Peat-Marwick, 1988, « La zone franche, l'âge de la majorité (18 ans) », Port-Louis, 29 pages.

L'Echo-Austral, n°214, octobre 2007.

Lehembre B., 1984, *L'île Maurice*, Editions, Karthala, Paris, 246 pages.

Le Mauricien, 16 août 2007.

Mac Millan A., 1914, *Mauritius Illustrated*, W. H & Collingridge, London, 456 pages.

Magnan A., 2007, « Tourisme et réserves d'espaces pour les pratiques locales sur les littoraux de l'île Maurice », *Cahiers d'outre-mer*, 240 vol. 60, Milieu insulaire : varia, Bordeaux, pp. 341-372.

Mathis M., 1998, *Les 10 premiers groupes d'affaires mauriciens*, Poste d'expansion économique de Port-Louis, 99 pages.

Marchés tropicaux et méditerranéens, 2003, n°3024.

MEXA, Annual Report, 2009, Port-Louis, 69 pages.

Ministry of Tourism, Leisure and External Communications, 2006, *Handbook of Statistical Data on Tourism* vol. 26.

Pebarthe H., 2000, Littoral mauricien et tourisme, quelles perspectives de développement et de gestion intégrée pour le sud-est de l'île ?, GRAFIGEO, collection mémoires et documents de l'UMR Prodig 2000-12, Paris, 96 pages.

Toussaint A., 1953, *Chambre d'agriculture de Maurice, Historique des activités (1853-1953) suivi d'une analyse des rapports annuels 1854-1951*, Port-Louis.

Toussaint A., 1972, *Histoire des îles Mascareignes*, Berger-Levrault, Paris, 165 pages.

Wilton Associates, 1994, « Zone franche mauricienne, facteurs de succès, difficultés et avenir », Mission de coopération et d'action culturelle/Service commercial de l'ambassade de France/MEPZA, Port-Louis, 37 pages.

Grégoire Emmanuel, Hookoomsing V.Y., Lemoine G.
(2011)

Les trois piliers de l'économie mauricienne

In : Grégoire Emmanuel (dir.), Hookoomsing V.Y. (dir.),
Lemoine G. (dir.). *Maurice : de l'île sucrière à l'île des
savoirs*

Maurice : Le Printemps, p. 75-129

ISBN 978-99949-1-054-0